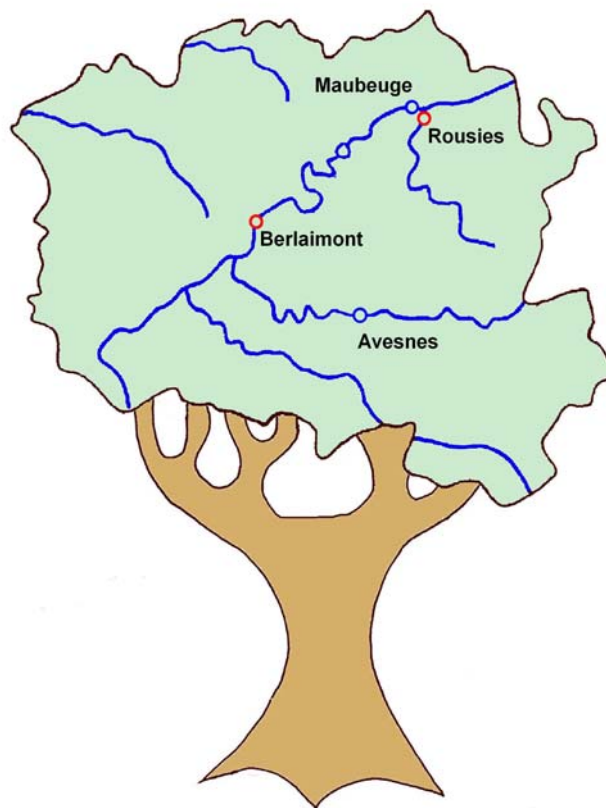


L'Avesnois



*Bulletin
du
Cercle Historique et Généalogique
de
Berlaimont - Rousies*

Calendrier des réunions :

Les personnes voulant démarrer une généalogie ou l'étoffer peuvent venir nous rencontrer lors d'une permanence au local situé rue Wibaille Dupont à Berlaimont face au n°8 en haut de l'escalier métallique ou à la Mairie de Rousies.



Berlaimont:

mercredi de 17h00 à 19h00 et samedi de 14h00 à 17h00, rue Wibaille-Dupont

samedi 16/12/2006 mercredi 20/12/2006 mercredi 27/12/2006

1er trimestre 2007

samedis 06/01, 20/01, 03/02, 17/03, 03/02, 17/03

mercredis 10/01, 24/01, 07/02, 21/02, 07/02, 21/02

Rousies

mairie, salle des mariages

1er trimestre 2007

mercredi 10/01/2007, 14/02 et 14/03 de 17h00 à 19h00

samedis 27/01/2007, 24/02 et 24/03 de 14h à 17h

Sommaire

Éditorial.	Page 77
URAG déclaration commune	Page 77
Salons Généalogiques & Assemblée Générale de l'URAG	Page 79
Gilles de Chin et le Bouzouc	Page 80
Bettignies	Page 81
La condition ouvrière en filature vers 1850	Page 82
Les chemins de l'armistice	Page 83
Ferrière la Petite	Page 85
Les jurés ont délibérés...	Page 86
Secret de famille	Page 93
Prisse d'Avesnes	Page 94
Questions réponses	Page 100
Ascendance Prisse d'Avesnes	Page 101
Petite chronique de verriers de Sars.	Page 103
Nos parutions	Page 105
Notre bibliothèque s'étoffe.	Page 106



L'Avesnois

Bulletin du

Cercle Historique et Généalogique de Berlaimont

Éditorial: le mot du président

Notre association est membre de l'Union Régionale des Associations Généalogiques du Nord Pas de Calais. A ce titre, elle s'est engagée à respecter et faire respecter certaines règles (déclaration d'Ecaudoevres) et à les faire connaître. Vous pouvez lire cette déclaration, ainsi que le code déontologique du généalogiste à l'adresse <http://www.urag5962.fr.fm>, mais il m'a semblé intéressant de la publier dans ce bulletin.

Gérer une association n'est pas chose facile. D'autant plus que cette gestion est faite par des bénévoles, élus au conseil d'administration, qui donnent beaucoup de leur temps libre, le plus souvent dans l'ombre. La participation de ces membres du CA est volontaire; en revanche, ils sont tenus de respecter les objectifs et statuts de l'association. Les décisions du conseil d'administration sont

prises en commun, validées par un vote, démocratiquement. Il ne serait pas dans l'intérêt de notre association que certains de ces membres ne respectent pas les décisions prises, en faisant par exemple, prévaloir leurs avis ou en créant un forum parallèle. Je pense que vous ne l'accepteriez pas.

Notre assemblée générale est prévue le dimanche 11 février 2007, à Berlaimont. Accueil à 9h30. Celle de la section de Rousies aura lieu le samedi 27 janvier 2007 à 14H00 en mairie de Rousies. Des informations vous seront communiquées début janvier.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, espérant vous retrouver nombreux sur le forum de l'association.

Alain DELFOSSE

URAG : Déclaration commune

« Pour une clarification des relations entre généalogistes et internautes »

Les associations généalogiques du Nord de la France et de Belgique, ci-après désignées,

réunies à Escaudoevres (Nord), à savoir:

- . l'Association Généalogique Flandre-Hainaut (AGFH),
- . l'Association Généalogique du Pas-de-Calais (AGP),
- . l'Association Régionale pour la Promotion d'Études Généalogiques (ARPEGE),
- . l'Association Cambrésis Terre d'Histoire,
- . le Cercle de Recherche Généalogique Flandre-Artois (CRGFA),
- . la Commission Historique et Généalogique

de Wasquehal (CHGW),

- . l'asbl Généalogie Informatique Wallonie (GéniWal),
 - . le Groupe des Généalogistes Amateurs du Cambrésis (GGAC),
 - . le Groupement Généalogique de la Région du Nord (GGRN),
 - . l'Association Racines franco-belges (RFB),
 - . l'Association des Sources Généalogiques et Historiques des Provinces du Nord (SGHPN),
 - . l'asbl Terroir de Ramillies,
- alertées par les actions ambiguës ou illicites menées sur des sites Internet par des individus ou des organismes privés, adoptent à l'unanimité la mise au point sui-

C.

H.

G.

B.

vante :

Depuis plus de 20 ans, les membres des cercles généalogiques se livrent bénévolement à des travaux de relevés, de saisie informatique et d'indexation des sources d'archives présentant un intérêt généalogique. Les associations en assurent la collecte, la mise en forme et la diffusion par tous moyens et supports (éditions papier, fiches et relevés, minitel, CD-Rom, bases de données installées dans des centres de recherche privés ou publics ou consultables à distance).

Au delà de la libre communication des documents originaux ou des microfilms selon les législations en vigueur dans chaque pays, l'exploitation qui en a été faite par les cercles d'amateurs, avec le soutien financier et matériel des services d'archives et des collectivités publiques, constitue sans nul doute un ensemble unique d'instruments de recherche qui sont le résultat d'un important investissement humain collectif.

De plus, les cercles du Nord-Pas-de-Calais, parmi les premiers, ont expérimenté et généralisé l'informatisation des données ainsi recueillies. Ils sont devenus des partenaires de la recherche scientifique en contribuant activement aux enquêtes généalogiques et démographiques nationales (enquête « TRA » du CNRS, enquête de l'INED sur le glaucome, programme « PAGI » de l'INRA).

En parallèle, dans nos cercles et hors de nos cercles, le nombre de généalogistes amateurs s'est accru de façon considérable, et avec lui, la masse des informations toujours échangées dans un esprit d'entraide. Internet est alors apparu comme un moyen rapide et efficace de réaliser ces échanges, y compris hors de nos frontières et au-delà des structures de recherches habituelles que sont les associations et les services d'archives. La réalisation de leur arbre généalogique, sans conduire nécessairement tous les chercheurs à des travaux d'érudition, a néanmoins permis à beaucoup d'accéder et de contribuer à une meilleure compréhension de notre histoire commune. Chacun a eu alors loisir, dans le respect des règles liées à la protection de la vie privée, de diffuser les éléments de sa généalogie personnelle.

Pourtant, à titre individuel ou par des actions de groupe, des généalogistes internautes, bien souvent membres ou anciens membres de nos associations, mettent en cause aujourd'hui les missions et les pratiques de ces mêmes cercles, leur reprochant de ne pas livrer l'intégralité de leurs données sur le Web, les accusant parfois d'encaisser des sommes d'argent au détri-

ment des bénévoles qui ont collaboré aux diverses publications.

Les sommes perçues par nos cercles ne sont évidemment pas partagées entre les administrateurs – qui sont bénévoles comme les membres – mais principalement réinvesties dans l'achat de matériel, de livres, et dans la réalisation de documents imprimés par des professionnels.

Il faut en outre rappeler que nos associations sont :

1. des éditeurs de tables et de relevés mais aussi de monographies, de dictionnaires patronymiques, de manuels et de guides ;
2. des organisateurs de manifestations qui contribuent à l'action culturelle dans nos départements et nos provinces ;
3. des prestataires de services rendus aux membres voire aux non-membres (bibliothèque, bulletin trimestriel, microfilms en prêt ou en consultation, séances d'initiation à la généalogie, à la paléographie, à l'héraldique, à l'informatique, ...);
4. des personnes morales occupant des locaux que les pouvoirs publics ne peuvent plus mettre nécessairement à notre disposition, d'où des loyers à régler ;
5. des employeurs, avec toutes les responsabilités et charges que cela représente.

De leur côté, nos adhérents :

1. cotisent librement à nos associations et s'engagent dès lors à respecter leurs statuts et, d'une manière générale, les règles de savoir-vivre en société ;
2. ont librement choisi de passer leur temps de loisir à des tâches d'intérêt général ;
3. remettent leurs travaux aux associations en connaissance de cause ;
4. participent à la vie démocratique de l'association par le biais des assemblées générales et des conseils d'administration auxquels ils peuvent tous être candidats.

En conséquence de quoi, nous ne saurions, soutenir et conserver dans nos rangs ceux qui, sciemment, sans autorisation, en violation des lois sur la propriété intellectuelle (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992) et la protection juridique des bases de données (loi n° 98-536 du 1er juillet 1998), alimentent des sites Internet avec des pages détournées de nos publications ou créent des liens ambigus vers nos propres sites, sans mentionner explicitement l'origine et les auteurs des travaux effectués.

Par ces actes, quelques généalogistes individualistes

mettent en péril nos associations.

Ils jettent le discrédit sur ceux qui font le choix de s'engager loyalement dans la diffusion par Internet.

Nous nous engageons donc :

1. à dénoncer leurs actions ;
2. à sensibiliser nos membres aux problèmes rencontrés ;
3. à faire évoluer le Code de déontologie adopté par l'URAG 59-62 en septembre 1988 ;
4. à diffuser cette déclaration commune dans nos bulle-

Salons Généalogiques

La participation aux salons généalogiques est nécessaire pour se faire connaître des associations et des généalogistes et rencontrer nos adhérents. Le premier salon de cette fin d'année a eu lieu à Villers Semeuse (Ardennes) les 14 et 15 octobre, organisé par Ardenes Généalogie. Vous pouvez voir l'ensemble des participants. Le second a eu lieu à Philippeville (Belgique) les 25 et 26 novembre, où j'étais accompagné de Gérard Klein et Alain Guerez (absent sur la photo)

Merci à tous les adhérents qui sont passés nous saluer lors de ces journées, et à Nathalie Prymak pour les photos du dernier salon.

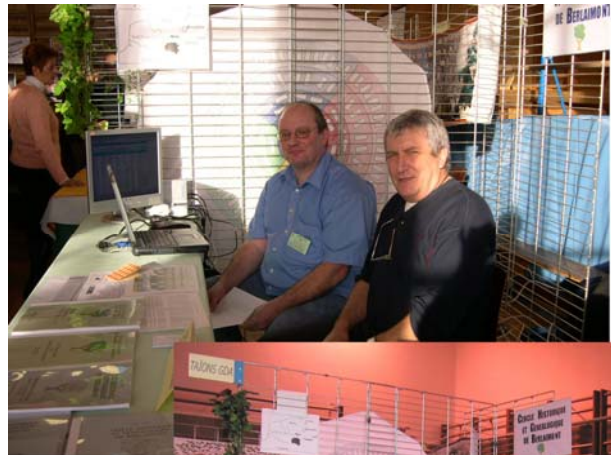
Alain Delfosse

tins d'information, auprès des fédérations nationales et des médias spécialisés ;

5. à contribuer ainsi à un débat national voire européen sur ce sujet.

Fait à Escaudoevres (Nord), le 9 mars 2002.

Pierre-André Aubertin (AGP), Jean-Paul Blanquart (GGRN), Maryse Boudard (AGFH), Henri Descamps (SGHPN), Henri Desmaret (ARPEGE), Gérard Domise (GGAC), Christophe Drugy (RFB), Arnaud Gabet (CTH), Yves Héraly (GéniWal), Sylvie Leboeuf



Assemblée Générale de L'URAG.

Notre association a reçu le 30 septembre les associations membres de l'URAG pour son assemblée générale, qui fut suivi d'un conseil d'administration. Pierre MAYEUR a été élu président de l'union, succédant à Alain FRUCHART.

Le CHGB était représenté par son président et Gérard KLEIN.

[photo: l'assemblée devant la mairie de Berlaimont]

Alain Delfosse



Gilles de Chin et le Bouzouc

Il y a près de 900 ans, le seigneur de Berlaimont Gilles de Chin mourrait au cours d'un tournoi à Raucourt, près de Douai (août 1137). Il fut enterré à l'Abbaye de Saint Ghislain en Belgique ; une de ses terres près de Wasmes d'où vient sa légende.

Gilles de Chin naquit vers 1100 ; il est le fils de Gautier de Chin et de Mahaut de N. et reprend la terre de Berlaymont qu'il hérite de son oncle Isaac de Berlaymont.

Il s'illustre en Palestine entre la première et la deuxième croisade où il vient appuyer le premier roi de Jérusalem, Giselbert, Jacques de Guise évoquent ses combats seul contre des centaines de Sarrazins (plus fort que Godefroy de Monmirail), il tue des bêtes inconnues de nos contrées comme des crocodiles, des lions d'ailleurs, il aurait ramené en Hainaut une tête de crocodile qui fut conservée à Mons.



Voici là le début de la légende.

Durant sa vie, il fut l'un des chevaliers hennuyer les plus importants ; le comte de Hainaut, Bauduin IV L'édificateur le nomme Chambellan et fut son conseiller.

Certainement pour assurer le repos de son âme, il donne en

1133 des terres qu'ils possédaient à Wasmes à l'abbaye de Saint Ghislain, celle la même où il sera inhumé 4 ans plus tard. Les terres données avaient été asséchées par Gilles de Chin car cet endroit était infesté de moustiques, porteurs de pas mal de maladies qui au Moyen âge faisaient des ravages parmi les populations. François DEFROMONT dans son article sur le combat de Gilles de Chin contre le *Bouzouc* donne une explication étymologique du lieu ; en picard, un « wame » est un marécage et assécher un marécage infesté de moustiques fut aux yeux des populations de cette époque de combattre le mal.

La tête « empaillée » d'un crocodile, l'extermination des moustiques dans un endroit marécageux, l'aura du personnage ont forgé la légende du combat d'un chevalier contre un dragon. D'après François DEFROMONT, la légende serait partie de l'abbaye de Saint Ghislain au milieu du XVIIIème siècle.

A Mons, Wasmes et Berlaimont, on commémore ce combat légendaire de Gilles de Chin par diverses manifestations ; ainsi, à Mons, le *Doudou* doit remonter la rue menant à la grand place puis affronter Saint Georges (Gilles de Chin) et à Berlaimont depuis la fin de la première guerre mondiale, un géant (un des seuls à être horizontal) arpente les rues de la ville le troisième dimanche du mois de mai (le cortège du *bouzouc* n'est régulier que depuis 1965 après une apparition en 1923 puis de 1948 à 1951). C'est un industriel de Berlaimont, Monsieur Louis DEBIONNE qui construit ce géant. Le dragon ressemble fortement à un crocodile tel que Gilles de Chin a probablement tué en Palestine. Le dragon Bouzouc appartient toujours à la famille de Monsieur Debionne ; c'est son fils et toute sa famille qui entretient le monstre et depuis 2000, le sexe de Bouzouc a été déterminé et a eu un petit dragon nommé par les berlaimontois Bouzoucky. L'enfant et sa mère se portent bien et sont depuis 2002 accompagnés par Gilles de Chin dans leur promenade annuelle.

Sébastien CAVERNE

Bibliographie :

Histoire en Sambre – Numéro 2 – octobre 1992-
« L'origine des armoiries de la ville de Berlaimont » - F. Defromont

Histoire en Sambre – Numéro 8 – octobre 1995 –
« Gilles de Chin, vainqueur du dragon ? » - F. Defromont

Conférence à l'hôtel de ville de Berlaimont -
« Berlaimont... réflexions sur un destin » – Septembre 2004 – Philippe Tabary

Légendes et croyances en Avesnois – Petit bestiaire fabuleux – p 175 et 176



BETTIGNIES

Canton de Maubeuge, arrondissement d'Avesnes sur Helpe

50° 20' de latitude Nord, et 3° 58' de longitude Est.
Superficie : 4, 58 km². 238 habitants.

Le village est situé sur l'ancienne route impériale n° 2 de Paris à Mons, actuellement RN2, juste avant la frontière belge

Différents noms : Betignies, Biethignies, Betenies, Betigny, il tire peut-être son nom de Beten, faire des prières ou Bethaus, maison de prières.

Le ruisseau de la Buzière se jette dans la Trouille à Givry.

Le village de Bettignies fut occupé dès l'époque néolithique.

Au moyen-âge, paroisse du décanat de Maubeuge, l'église appartenait aux chanoines de St Germain de Mons, mention est faite dans une bulle du pape Lucius III en date de février 1181 qui accorde à ceux-ci, entre autres avantages, sa protection pour les biens qu'ils possédaient.

Dans un jugement rendu à Bavai en 1181 par le comte du Hainaut, on voit figurer comme témoin un Jean de Betignies. Dans un autre acte se trouve aussi cité Guillaume de Parfontaine, homme du comte du Hainaut ainsi que Nicaise de Pierre-Fontaine.

Auprès de la ferme de Pierre-Fontaine se trouve un bois aujourd'hui presque entièrement défriché appelé bois de Gard. Ce bois est cité dans la chronique de Gilbert, chancelier du comte Baudouin V. C'est près de là, que le comte de Flandres, lors de l'invasion du Hainaut en 1184, s'arrêta venant de Bavai pendant deux jours, avant de faire la jonction avec ses alliés, le Duc de Brabant et l'archevêque de Cologne.

Il y avait autrefois un château fort ruiné par Louis XIV dont il ne subsistât que la ferme.

En 1792, l'avant-garde du général La Fayette campa dans le village jusqu'au combat de Grisoëlle qui aura lieu l'année suivante. En 1793 le village mis à sac par les Autrichiens.

L'église St Nicolas a remplacé en 1879 une chapelle plus ancienne qui avait supporté les outrages du temps et les destructions. Le saint patron rappelle la diffusion du culte en Occident après la 4^{ème} croisade à laquelle participèrent plusieurs seigneurs locaux.

Il y avait deux fiefs relevant du comté du Hainaut, un fief dit de Pierrefontaine géré par l'abbaye de Liessies, un autre fief tenu de l'abbaye de Hautmont et enfin une seigneurie appelée Fréfontaine, puis Froidfontaine, relevant de la pairie de Petit-Quévy, le château fut

détruit en 1694 par Louis XIV dont il ne subsistât que la ferme.

Hameaux et Lieux dits : la ferme de Pierrefontaine, la Bruyère, la douane, le bois de Gard.

Blason : d'or au chef de sable



On trouve encore quelques pierres tombales dans le cimetière près de l'église :

ICY REPOSE LE CORPS DE SIMON RICHE EN SON VIVANT CENSIER AU CHÂTEAU DE BETTIGNIES DECEDE LE II JANV 1766 AGE DE 93 ANS ET CELUY DE MARGUERITTE MINAIRE SON EPOUSE DECEDEE LE 7 DOCTOBRE 1745 AGEE DE 65 ANS PRIEZ DIEU

D O M JCY REPOSE LE CORPS DE MONSIEUR JEAN BAPTISTE LERMUSIAU NATIF DE SOLRE LE CHÂTEAU EN SON VIVANT CURE DE CETTE PAROISSE L'ESPACE DE 18 ANS EST MORT AGE DE 69 ANS LE 19 X^{BRE} 1746 REQUIESCAT IN PACE

ICY REPOSE LE CORPS DE MARTIN MINAIRE ??? EN SON TEMPS CENSIER AU CHÂTEAU DE BETTIGNIES69 AGE DE 70 ANS FRANCOISE M..E..AU SA FEMME DECEDE LE 2MARS DE LANAGEE DE 72 ANS PRIEZ DIEU POUR

JCY REPOSENT LES CORPS DE CLAVDE ROCHE EN SON TEMPS CENSIER DE DAME CHANOINES DE MAVBEVGE AGE DE 81 ANS DECEDE LE 10 DE FEVRIER 1710 ET CELVY DE MADELAINE HVON SA FEMME AGEE DE 63 ANS DECEDEE LE 23 JANVIER 1706

D O M ICI DEVANT REPOSENT LES CORPS DE VENERABLE MAITRE JACQUES IGNACE HAINAUT NATIF DE COUSOLRE CURE DE BETTIGNIES LEQUEL APRES AVOIR DIRIGE AVEC TOUTE LA DILIGENCE ET ZELE DUN BON PASTEUR LA PAROISSE DE BOULOGNE PENDANT 7 ANS CELLE DE FIE-

GNIES 22 ANS CELLE CI L'ESPACE DE 25 ANS MOURUT LE 28 JANVIER 1787 AGE DE 90 ANS AYANT ETE DOYEN DU DECANAT DE MAUBEUGE PENDANT 14 ANS

D O M CY GIT MAITRE LAMBERT RENON NATIF DAIBES QUE SON HUMILITE ET SA PROFONDE ERUDITION ONT RENDU RECOMMANDABLE ET QUI APRES AVOIR DIRIGE LA PAROISSE DE CLAIR-FAYT PENDANT DIX HUIT ANS ET GOUVERNE CELLE CI EN PAIZ L'ESPACE DE QUINZE MOURUT LE 16 AVRIL LAN DU SALUT 1762 ET DE SON AGE 62 ANS

D O M CY GIT LES CORPS DE LOUIS DELPLANCHE EN SON TEMPS CENSIER DE PIERREFONTAINE DECEDE LE VINGT TROIS DECEMBRE 1768 AGE (le reste caché)

EN LA MEMOIRE DE FRANCOIS MOREAU DECEDE LE 5 JANVIER 1855 A L'AGE DE 63 ANS ET HOIGNE JULIE SON EPOUSE DECEDEE LE 25 X 1853 A L'AGE DE 57 ANS



Alain DELFOSSE

LA CONDITION OUVRIERE EN FILATURE VERS 1850. LE TRAVAIL DES ENFANTS .

De nos jours la commune d'Étroeungt compte près de 1500 habitants. Au recensement de 1876 on relevait le nombre de 2634. Son activité économique était alors importante ; actuellement elle repose sur l'agriculture, quelques commerces et professions diverses. Toutes les activités industrielles ont peu à peu disparues comme c'est le cas d'ailleurs dans les communes voisines.

Un recensement détaillé réalisé en 1866 apporte des précisions intéressantes sur les différentes ressources exploitées dans notre bourg. Dans la rubrique : « Nombre de personnes que la même profession fait vivre (actifs, épouses, enfants, infirmes ou grand âge...) nous enregistrons dans ce document :

Agriculture : 38% ; ouvriers de filature de laine : 11% ; ouvriers travaillant dans les six carrières de pierre bleue : 10% ; cabaretiers : 6% (Il n'y a plus d'estaminets actuellement) etc...

A la fin du XIX^e siècle, deux filatures emploient une main d'œuvre importante. La filature, propriété de la famille Pecquériaux-Lebrun est implantée sur la rive gauche de l'Helpe Mineure, dans la Rue du Moulin, ce nom rappelant l'existence d'un moulin, ancienne propriété du Duc d'Orléans, jadis établi en face sur la rive droite. Il est de nos jours aménagé en Gîte Rural.

Nous avons retrouvé dans les archives municipales, une affiche, datée du 6 août 1857, qui était placardée dans le hall d'entrée de la filature. Elle rappelle la

loi du 22 mars 1841 qui précise le règlement des conditions de travail dans l'usine. Cette loi avait été votée par la Chambre des députés sous le ministère Guizot, durant le règne de Louis-Philippe. C'est la première loi sociale sur les conditions de travail des enfants.

En 1857, année de cette affiche, nous sommes sous le Second Empire. Cette loi interdit d'employer dans les usines et ateliers les enfants de moins de 8 ans.

De 8 à 12 ans la durée maximum de travail ne doit pas excéder 8 heures. Ces journées doivent être coupées de repos. Il est évident que la semaine de travail est de 6 jours pleins.

L'affiche signée Pecquériaux-Lebrun, s'adressant à l'ensemble des ouvriers, stipule : « la journée de travail est de 12 heures. Elle commence à 5 heures du matin et finit à 8 heures du soir. Deux périodes de repos coupent la journée ; la première de 9 heures à 10 heures, la deuxième de 1 heure à trois heures de relevée (après-midi). A treize heures, les enfants de 12 à 16 ans qui n'ont pas reçu l'instruction exigée par la loi se rendent en classe sous la surveillance d'un employé ; ils en sortent à quatorze heures. Ils ont une heure pour dîner et retournent à l'atelier à quinze heures.

Les enfants de huit à douze ans vont en classe par moitié de l'effectif. Le premier groupe du matin au midi, le surplus de midi au soir, n'étant occupés que 5

heures par jour.

La présence à l'école le dimanche matin est obligatoire ainsi que l'assistance à la messe. »

A la lecture de ce règlement, nous ne pouvons que douter de l'efficacité de l'enseignement reçu par ces enfants, l'après-midi, après une longue et épuisante matinée de travail à l'usine.

Les établissements Pecquériaux-Lebrun ne semblent pas apprécier l'absence de ces jeunes ouvriers retenus par l'école. Une lettre du Sous-préfet, datée du 5 février 1862, adressée au Maire d'Etroeungt conteste l'initiative de l'instituteur de l'école libre (Ecole libre dirigée par une personne autorisée à enseigner sous certaines conditions, la commune possède son école dite communale, gérée par ses soins). Ce maître d'école reçoit les élèves de sept à huit heures du soir à la grande satisfaction de la direction de la filature. Le Sous-préfet écrit « *l'instituteur se prête à tout ce que voudra le chef de l'établissement, sans grand souci du travail des jeunes ouvriers et ainsi le but de la loi sera faussé. Je vous serais obligé, Monsieur le Maire, d'engager fortement M. Pecquériaux à renvoyer ses jeunes ouvriers à l'Ecole communale en lui faisant remarquer que dans le cas contraire, l'autorité devrait exiger de l'instituteur privé, une classe à part, faite à l'heure réglementaire.* »

Espérons que l'intervention du Maire a ramené Mr Pecquériaux au respect de la législation.

Précisons que la Loi de 1841 n'est applicable que dans les entreprises de plus de vingt ouvriers ; c'est

le cas à Etroeungt. Pour les autres tous les abus peuvent être commis.

Un instituteur de la commune de Haussy qui participa au Concours Rouland, enquête organisée par le ministère en 1860 sur la question des besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale écrit : « *Des fabriques emploient des enfants de moins de dix ans. J'ai vu, de mes yeux, quinze petits garçons employés à une machine à dévider (mettre de la laine en pelote). Ils étaient assis sur des tabourets élevés, pour les empêcher de descendre et tenir ainsi leur attention éveillée. Chacun avait devant lui trois ou quatre bobines à surveiller et les flocons qui s'en échappaient étaient respirés par ces pauvres poitrines.* »

Tous les enfants de la commune ne sont pas employés dans cette usine, d'autres travaillent dans les champs ou dans les carrières du bourg. Leur sort ne doit pas être plus enviable.

Heureusement, que de progrès depuis ! La notion de chronologie est difficile à saisir, particulièrement chez les jeunes, pourtant ce tableau ne remonte pas si loin. Né en 1930, mon arrière grand-père que je n'ai pas connu vivait à cette époque.

Robert Ramelot (extrait des Chroniques Courbétoises).

Dans un prochain article, nous analyserons les conditions de travail et d'existence des ouvriers de cette usine.

LES CHEMINS DE L'ARMISTICE

Dans la matinée du 9, il adresse le télégramme suivant aux généraux en chef : " L'ennemi désorganisé par nos attaques répétées, cède sur tout le front. Il importe d'entretenir et de précipiter nos actions. Je fais appel à l'énergie et à l'initiative des commandants en chef et de leurs armées pour rendre décisifs les résultats obtenus. " Il sera obéi : cette journée du 9 novembre verra la délivrance d'Audenarde, de Tournai, de Péruwelz, de Maubeuge, d'Hirson. Dans le même temps, les Serbes entrent à Sarajevo. Mais dernière victime sur mer, ce jour-là le cuirassé anglais Britannia est coulé par un sous-marin. Des victoires, mais encore des drames...

Celui de Rousies est l'un des derniers qui meurtriront le sol de France. Ce samedi 9 novembre, les Anglais qui tiennent de délivrer Maubeuge traversent la petite cité ouvrière de Rousies et poursuivent leur marche vers la frontière belge. Demain, le territoire du département du Nord sera totalement libéré.

Il est une heure de l'après-midi. Le soleil brille sur la

joie des Roséens, qui étaient prisonniers depuis quatre ans. Soudain, un miaulement déchire l'air.



Un obus tombe près de l'Abreuvoir de la Solre, mais n'explose pas. Puis un second quelques minutes plus tard qui secoue le centre du village d'une énorme explosion.

Sortie sur le pas de sa porte, Denise Langlois, 15 ans, s'affaisse, tuée d'un éclat infime dans la poitrine. Un

jeune évacué de l'Aisne qui passe cet instant sur le pont de la Solre, s'écroule, une jambe broyée.

Après un long silence, le bombardement reprend : il intensifie vers deux heures et, bientôt une vapeur grise flotte autour des points de chute, répandant une odeur de moutarde.

Les gaz asphyxiants ! C'est la panique... Les habitants se précipitent dans les caves, dont ils bouchent les orifices avec des sacs, des couvertures, des matelas.

Le bombardement dura trois heures, raconte Eugène Boistrancourt, l'un des derniers témoins, âgé à l'époque de 19 ans. Je venais d'aider au transport du jeune blessé du pont de la Solre. En rentrant chez moi, rue Cerfontaine, j'y trouve mes deux frères et je les emmène en courant à la ferme Picqueray, au bout de la rue. Il y avait là un vaste sous-sol. Nous nous y retrouvons bientôt 21, dont Mme Picqueray et ses quatre filles, la famille Dupont, la famille Arnemann.

Soudain une violente déflagration ébranle la ferme. Un obus avait traversé de part en part et éclaté sur la voûte. Alfred Defontaine, le domestique de la ferme qui nous avait rejoints, avait une jambe fracassée. La petite Denise Dupont, 20 mois, avait eu le crâne ouvert dans les bras de sa sœur Lucie, 10 ans.

Mon camarade Henri Arnemann nous crie de fuir sur les hauteurs. J'emmène mes deux frères, ainsi qu'un enfant de six ans en direction de Cerfontaine, et là seulement nous nous sommes retournés. Un brouillard gris, épais de plusieurs mètres, s'accumulait dans le vallonement. Nous ne voyions émerger que les étages des maisons. Dans ces vapeurs mortelles, Mme Picqueray et ses quatre filles coururent se réfugier au presbytère. M. le curé Guyot tenta de leur donner des soins, mais elles avaient couru 200 mètres dans les gaz. Il était trop tard.

Bientôt Mme Picqueray, 46 ans, succombait, puis ses filles, l'une après l'autre : Mathilde, 21 ans, Léonie, 20 ans, Eva, 13 ans, Thérèse, 12 ans.

La famille Dupont était restée autour du bébé mort. Mme Dupont et ses deux autres enfants, Lucie, 10 ans, Marcel, 6 ans, moururent sur place. Le père, François Dupont, succomba dans l'ambulance qui l'emmenait en même temps qu'Alfred Defontaine. Deux autres femmes et une jeune fille de 14 ans furent retrouvées agonisantes dans leur cave. Le bombardement avait fait quinze victimes.

Après-demain, ce sera l'armistice, du moins, si le texte de la convention établi la veille parvient à franchir les lignes.

Sous le couvert des chênes centenaires de la forêt de Compiègne, le calme règne. Le Maréchal vient de déci-

der que, si le capitaine von Heldorff ne parvenait pas à franchir les lignes dans le courant de l'après-midi, un avion irait en plein jour déposer le capitaine Geiger à Spa.

L'appareil est déjà prêt : c'est un Bréguet 14 auquel on attache, à chaque plan, deux bandes d'étoffe blanche. L'avion de l'armistice porte l'insigne de son escadrille peint sur sa carlingue : une croix-de Lorraine.

Préparatifs vite devenus sans objets car l'automobile de von Helldoff finit par passer sans encombre.

Extrait du livre de François DEBERGH et André GAILLARD, page 209 à 211

Le 7 novembre 1918, l'avant-garde de l'armée française, dans son avancée victorieuse, fait halte à la "Pierre d' Haudroy", lieu situé sur la route reliant Wignehies à La Capelle. Attendus à 16h, c'est finalement à 20 h 20 que les parlementaires allemands se présentent au 1er bataillon du 171ème régiment d'infanterie de Belfort pour négocier les conditions de l'armistice. L'officier qui reçoit le Général von Winterfeld est le capitaine Lhuillier, commandant de ce bataillon.



Le 11 novembre, l'armistice est signé au quartier général du commandant en chef, le Maréchal Foch, dans la forêt de Rethondes. A 5 heures, pour être effective à 11 heures. Deux jours trop tard pour ces Roséens victime du fameux gaz moutardes.

Alain DELFOSSE

Situation :

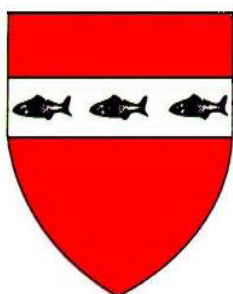
Canton : Maubeuge Sud, arrondissement : Avesnes-sur-Helpe, membre de la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de la Sambre Nombre d'habitants : 1142 habitants appelés les Ferriérois. Spot : les Lamberts.

Traversé par le ruisseau de Quiévelon et par la Solre, ce village doit son nom au minerai de fer qui y était exploité, tout comme l'étaient les carrières de marbre et de pierre.

Historique :

Possession des comtes de Hainaut dès le XIV^e siècle, le traité de Nimègue donne Maubeuge à la France en 1678. Le traité de Ryswick en octobre 1697 et celui de Lille le 3 décembre 1699 règle le sort des enclaves : « sa Majesté Catholique (le Roi d'Espagne) cède à sa majesté Très Chrétienne (Louis XIV) Rousies, Fier le Grand et le Petit et Beaufort » en échange de Thirimont, Bersillies l'Abbaye, le Val sous Beaumont, Montignies Sainte Christophe, Hantes et Neuville sur Sambre. Ferrière la Petite rejoint ainsi la prévôté de Maubeuge.

Le château des seigneurs du village, les familles Lamoral de la Vigne, puis de Bousies, acheté ensuite par Gossuin, riche bourgeois d'Avesnes, date de la fin du XVIII^e siècle. Il abrite aujourd'hui la mairie.



De gueules à la fasces d'argent chargée de trois brèmes au naturel, armes de la famille Le Brun.

Les origines :

Vers 1880, lors de l'ouverture du chantier de la ligne de chemin de fer Maubeuge-Hirson, quelques sépultures avaient été découvertes. Vers 1930, au lieu dit l'Hagnacroute, lors des travaux de terrassement pour l'exploitation d'une carrière furent découvertes des sépultures franques (environ 300). Il a été estimé que ces tombes dataient du III^e au IX^e siècle.

Les industries :

les poteries : en 1718, Gille GIBON, venant de Bouffoulx (Belgique), apporta à Ferrière la Petite l'industrie de la poterie de grès qui prospéra jusqu'à la révolution. Il existait douze ateliers qui occupaient près de deux cents ouvriers, qui ont fabriqué plus de 500 000 pièces. Il s'agissait de grès bleus ornés de dessins émaillés, consis-

tant principalement en pots à bière, pots à eau ou assiettes. Les terres étaient tirées au lieu dit « les valettes » et à la cense de Rémont. Début XIX^e de nombreux potiers passèrent à la faïencerie. En 1840, il restait douze poteries. Il en restait huit en 1882, six en 1892, quatre en 1903, deux en 1935.

le marbre : Charles de Bousies, dernier seigneur de Ferrière la Petite, possédait d'importantes carrières de marbre. S'étant enfuit à la révolution, il ne retrouva à son retour que des décombres à la place des ateliers et moulins qu'il avait fait construire. Il abandonna cette exploitation pour fonder une faïencerie.

la faïencerie : Charles de Bousies s'associe en 1798 avec Louis Delannoy, propriétaire du château des Vengiles à Damousies (château Lagace) pour fonder une faïencerie. Association de courte durée puisqu'en 1805, le deuxième associé devint le seul propriétaire par jugement du tribunal d'Avesnes. Peu rentable elle ferma ses portes en 1868.

le four bouteille : datant de 1890, il est né du regroupement de l'activité potière locale alors éclatée en plusieurs ateliers. D'un modèle très rare, il occupe une simple maison en brique, sous un toit de tuiles flamandes. Cerclé de fer, il compte dix foyers (les alendiers) qui étaient alimentés en charbon. Son diamètre intérieur est de 4,30 mètres, et extérieur de 6,30 mètres. Des trous de salure dans la partie supérieure permettaient d'obtenir le vernissage pendant la cuisson. Un musée de la faïence et de la poterie a été aménagé dans ce centre artisanal. Propriété de la commune, il est classé aux monuments historiques par arrêté du 8 octobre 1984.



L'église et la mairie (photo CHGB)

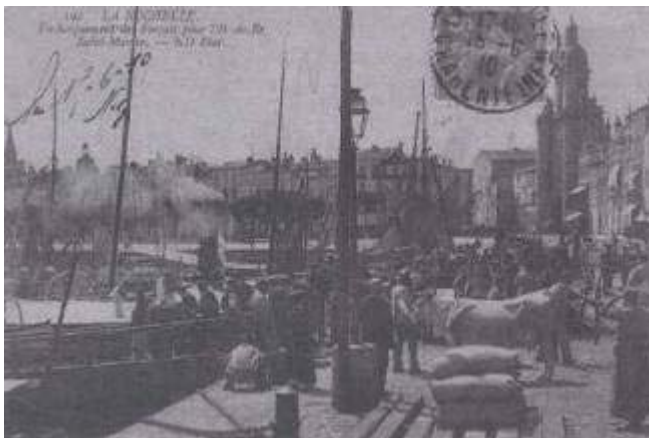
Photo Musée de Ferrière la Petite



Les jurés ont délibéré, le verdict est rendu, la condamnation prononcée : vu la récidive 13 mois de prison et relégation collective au bagne en Guyane

Au départ des maisons centrales, le voyage se faisait à pied, les détenus étaient enchaînés, jusqu'au lieu le plus proche de chargement dans un wagon cellulaire de chemin de fer, le convoyage de ces condamnés n'était pas une priorité. Le voyage durait parfois plusieurs jours. De la gare de La Rochelle à la vieille prison de la rue du Palais, ils allaient à pied, triste défilé encadrés de gardiens, attirant la foule de curieux. Ils se tassaient dans cette petite prison, pendant une dizaine de jours, dans l'attente des derniers condamnés venus de Caen, Riom, Rennes, Landerneau etc.....

Le jour venu les forçats, en colonne, passent sous la Grosse Horloge pour aller sur les quais. L'embarquement a lieu en compagnie de paisibles passagers ordinaires de la ligne pour qui cette communauté indésirable constitue souvent une attraction. L'absence de passages spéciaux, pourtant réclamés avec insistance, amène les condamnés à rester sur le pont, où il reste de la place, au milieu des vaches, des chevaux, des cochons, des barriques, qui constituent le fret ordinaire.

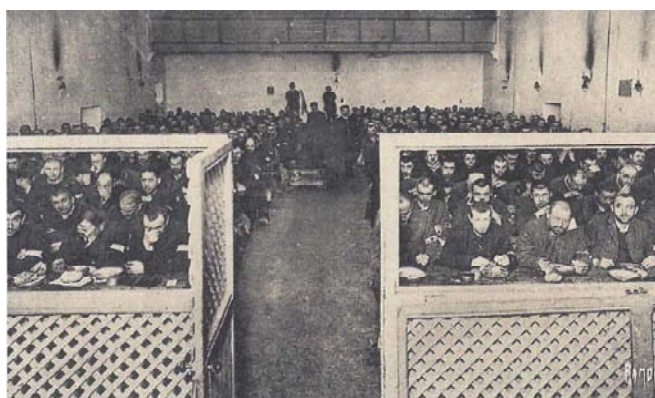


Une fois sur deux, la marée étant défavorable, ils doivent attendre le bateau du lendemain et engager des frais dont le remboursement se fera attendre, souvent plus d'un an. Tant d'inconvénients cumulés entraînent bien des réclamations en haut lieu demandant que les prisonniers cessent de transiter par la maison d'arrêt de la Rochelle.



Après une escale à la Flotte, le bateau entre à Saint Martin, une heure et demie après son départ de La Rochelle. On reforme le défilé et les tirailleurs sénégalais en garnison à la caserne « TOIRAS » viennent aider les gendarmes à encadrer le troupeau jusqu'à la citadelle. Après des heures de wagon cellulaire, une ou plusieurs mauvaises nuits à La Rochelle, une traversée sur des flots parfois agités, les hommes arrivent abrutis de fatigue, restant plusieurs jours prostrés dans des dortoirs surpeuplés. L'escorte de gendarmes se hâte de redescendre au port pour ne pas manquer le retour à la Rochelle.

Dès leur arrivée au pénitencier de l'île de Ré, (dépôt d'étape et lieu de concentration pour les prisonniers de droit commun à destination des bagnes coloniaux), les condamnés perdent leur identité et deviennent des numéros matricules. Ce numéro tatoué sur le bras gauche doit rester apparent. Il suivra les bagnards jusqu'à la croix que l'on plantera sur leur tombe. Forçats et relégués sont soumis à des régimes différents. Pour les forçats : tabac interdit, crâne rasé, silence absolu et permanent. Matin et soir trente minutes de « promenade » à pas cadencé sous le commandement d'un surveillant qui compte « une, deux, une, deux »... Le relégué, forçat à vie, peut, aux heures de repos, converser et fumer. Il peut, et il ne s'en prive pas se laisser pousser barbe et cheveux. Les relégués, n'ayant plus rien à perdre, sont de beaucoup les plus dangereux. Afin d'éviter ou de limiter la contagion, les deux catégories sont séparées et isolées. La discipline est stricte et les sanctions fréquentes.



Les visites des parents proches, sont autorisées le jeudi et le dimanche. Un couloir où se tient un gardien sépare le détenu des visiteurs, interdisant tout échange d'objet et tout contact physique.

Trois semaines avant l'embarquement, les déportés cessent le travail et reçoivent une nourriture plus abondante. Ce régime doit les aider à supporter les trois semaines de traversée et l'adaptation au climat tropical.

Le jour de l'embarquement, le maire de Saint Martin fait « passer le tambour » pour signifier aux habitants des maisons qui bordent les quais l'interdiction de sortir durant toute l'opération d'embarquement. Portes et contrevents du rez-de-chaussée devront rester fermés. Il est également interdit de photographier, de menacer et d'injurier les forçats sur leur passage.



Entre 1896 et le 17 juin 1938, chaque année, environ 700 bagnards et relégués passent sous les fenêtres des habitants de Saint Martin de l'île de Ré (2 départs par an, 1 en juillet et 1 en décembre) pour se retrouver sur les bords du fleuve Maroni.

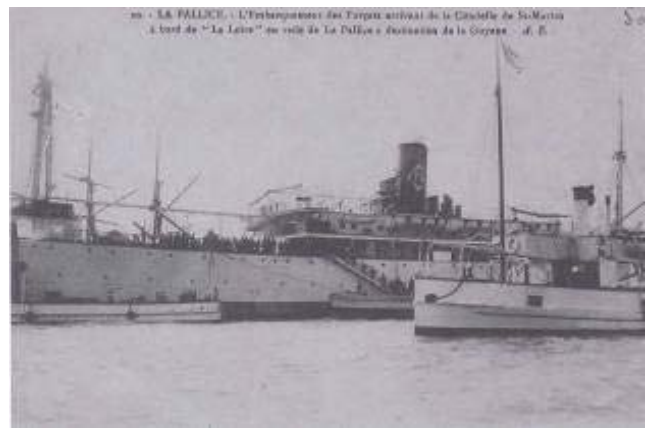
Vers quatre heures du matin, tout le monde est debout : les détenus tondus de la veille, sont habillés de neuf, ils ont revêtu «le droguet » qui est depuis tantôt quatre siècles de vêtement spécial des bagnards : vareuse et pantalon de bure, de couleur marron, un bonnet noir à raies blanche pour les forçats, un chapeau noir pour les relégués, aux pieds des galoches à semelle de bois, l'équipement est complété par, chemises et costumes de toile, un sac de marin, une couverture roulée et portée en bandoulière et une musette contenant gamelles, quart, fourchette, cuillère et mouchoirs, avec seulement trois tailles de vêtements et de chaussures. Les bijoux et pécules soigneusement répertoriés et comptabilisés suivent les transportés dans leur exil. Les autres objets personnels, bagages, vêtements et autres restent à la citadelle. Les familles peuvent en prendre possession dans un délai de un an et un jour. A l'expiration de ce délai, ils seront mis à disposition de l'hôpital de Saint Martin.



qui accueillera les forçats et relégués qui ne supporteront pas le voyage. Deux ou trois décès pendant un voyage sont loin d'être rares. L'embarquement terminé, « LA LOIRE » lance un long et grave coup de sirène. « LA LOIRE » a acheminé plus de sept mille condamnés vers la Guyane.



Vers six heures, tirailleurs et gendarmes prennent position le long du petit chemin qui part de la citadelle, et descend vers le port à travers le petit bois de la Barbette. On refoule loin en arrière les familles des forçats venues assister au départ. Le cortège gagne alors le port.



(La Loire fit le trajet de la Guyane de 1891 à la guerre de 1914/1918, elle sera transformée en transport de troupe. Un sous-marin la torpilla, et après avoir été remorquée, elle s'éventrera sur les récifs des îles grecques).

Pendant la traversée, s'il se conduit mal, il sera logé dans un des cachots qui se trouvent à l'avant du navire, et dans lesquels on enferme les plus mauvais sujets du convoi.



Ils sont alors embarqués et répartis dans les huit cages des entreponts. En principe chaque cage reçoit 72 hommes, il arrive qu'en les serrant un peu on en fasse entrer 80. L'administration pénitentiaire a prévue une morgue

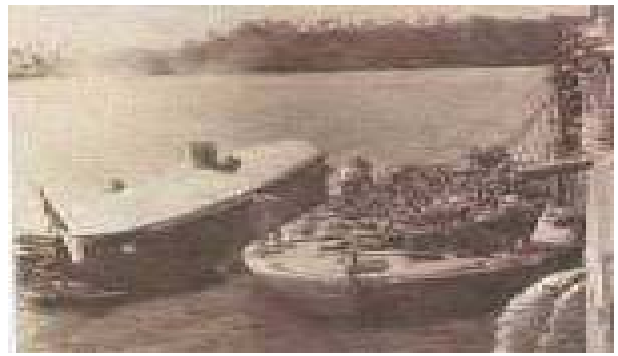
A bord, il sera chargé, avec ses compagnons de détention, du nettoyage des batteries et entreponts, sous la surveillance de gardiens qui veillent revolver au poing. Il déjeunera, à sept heures, de 25 cl de café et d'un quart de biscuit ; à huit heures, il aura droit à une demi-heure de promenade en commun sur le pont ; à dix heures, il fera un premier repas composé de la ration ordinaire des matelots soupe ou viande fraîche avec légumes et 25 cl de vin. L'après midi, lavage du linge et autres travaux organisés par équipes, puis promenade d'une heure. A cinq heures, repas du soir, soupe et légumes sans vin, et à six heures, coucher.

Le dimanche, les bienfaits de la loi sur le repos hebdomadaire n'ayant pas encore été appliqués aux forçats, on travaille aussi, mais la durée de la promenade est doublée à trois heures au lieu de heure et demie.

Après un voyage de 15 jours, dans leurs cages, malades du mal de mer, et sans hygiène, la chaleur humide de l'atmosphère, la Guyane est en vue, après avoir accosté, un médecin vient à bord, et après s'être assuré qu'aucune maladie contagieuse était présente, le gouverneur, accueille alors les nouveaux arrivants par cette phrase « J'ai mission de vous faire vivre une vie nouvelle, en France, vous êtes des criminels, ici, je ne veux voir que des hommes repentants », le forçat sera alors débarqué à l'île Royale, chef-lieu du groupe des îles du Salut. Là, on l'immatriculera, on le numérotera et on l'enverra dans l'un des pénitenciers.



Les relégués reconnaissables à leurs chapeaux de feutres, débarquent les premiers, pour être aussitôt convoyés généralement sur un chaland en direction du camp de St Jean. Les condamnés aux travaux forcés les suivent, et convoyés vers le camps dans les bâtiments où il passeraient leur première nuit de déportation, on leur sert un repas composé de riz.



Le lendemain, les « porte-clefs », condamnés à qui on donnait la charge d'ouvrir et fermer les cellules, déverrouillent les portes dans anciens, puis, les distributions des corvées effectuées c'est au tour des nouveaux arrivants d'être conduit à la visite médicale, puis au magasin d'habillement, là, il leur est distribué leur tenue : un chapeau de paille, une vareuse, et le célèbre pantalon de toile rayé rouge. Chaque vêtement porte à l'encre indélébile le numéro matricule, qui sera dorénavant la seule identité du condamné. Ensuite, les transportés subissent les formalités de mesures anthropométriques, mensuration de la tête, des oreilles, des coudes, et le relevé des empreintes digitales.



Habillés, fichés, mesurés, et suivant leurs qualifications ou capacités, ils sont dirigés vers les différents lieux de travail.

Les plus instruits se voient, confiés des emplois de bureau de l'administration pénitentiaire, et pour les autres sans qualification, ce sont les travaux dans les camps agricoles, ou forestiers, ou, pour les plus chanceux, les travaux d'utilité dans la ville de St Laurent, entretien de la voirie, dockers, menuisiers.



D'autres sont affectés à la garde et à l'entretien des animaux d'élevage, les incorrigibles et les fortes têtes, sont traités comme des animaux, nus, sans avoir droit à la parole, sous la surveillance de gardiens sadiques, les condamnés sont astreints aux plus pénibles travaux, peu y ont survécus.

Les relégués (les pieds de biche), quant à eux séparés des autres condamnés, ils s'agissaient d'individus qui avaient purgé la totalité de leur peine en France, mais que la société avait décidé d'éliminer, en envoyant en Guyane pour une peine supplémentaire.

La durée de la journée de travail est de sept heures, mais ce travail s'accomplit parfois dans des conditions terribles sous un soleil de plomb, dans une atmosphère de feu qui a bien vite raison des natures les plus vigoureuses.

La nourriture quotidienne se compose de 750 grammes de pain, de 250 grammes de viande fraîche ou de conserve et les légumes verts ou secs, à condition que le forçat travaille. S'il se refuse à accomplir la besogne réglementaire, on le met au pain et à l'eau d'abord, puis, en cas de récidive, on le condamne à la cellule pour une durée de six mois à deux ans. S'il est incorrigible, on l'expédie au camps de discipline, et on l'y laisse aussi longtemps qu'il est nécessaire pour l'amender et l'assouplir.

Là, on le condamne à la marche forcée dans le silence absolu, on peut même l'enfermer; pour un mois, dans un cachot il est complètement privé de lumière.

Enfin, s'il commet quelque crime sur la personne de ses codétenus ou de ses gardiens, il passe devant un tribunal spécial qui peut le condamner à mort.

Voilà quelle est la vie, quels sont les devoirs des forçats au bagne, et quelles sont les pénalités qui les attendent, s'ils ne se plient pas aux rigueurs de la discipline.

La Guyane apparut très tôt comme une terre choisie pour se débarrasser de personnes indésirables en métropole. C'est la Révolution qui y envoya les premiers déportés politiques. Les ports restèrent jusqu'au milieu du XIXe siècle le lieu d'enfermement des condamnés. On se servit de l'Algérie pour les insurgés de 1851. Dès 1852, cependant la priorité fut donnée à Cayenne; les bagnes des ports fermèrent alors progressivement: Rochefort en 1852, Brest en 1858, Toulon en 1873. L'envoi dans cette terre lointaine présentait un double avantage: la disparition, sans retour possible, de la population dangereuse, le remplacement des esclaves pour la mise en valeur d'une colonie qui ne voulait pas démarquer, apport de la main d'œuvre pour la construction de routes... Les premiers camps installés entre Cayenne et le fleuve Oyapock sont fermés dès 1867: les maladies y tuent trop d'hommes. Le bagne est alors transféré en Nouvelle-Calédonie, où règne un climat plus clément, mais à partir de 1873, le bagne de Guyane est alimenté à nouveau. Le Parlement décide que les condamnés devront subir un sort plus rigoureux, et en effet, avec la Guyane, finie la légende d'un bagne qui serait un lieu de délices, il en va tout autrement, un tiers des déportés meurt en Guyane.

Sans exagérer l'insalubrité du climat de ce pays, sans en faire ce qu'on a appelé « l'un des cercles de l'enfer », il faut reconnaître que le travail y est très dur pour les français, la moyenne de la température y est de 40° et le chiffre de la mortalité qu'on a pu, grâce à l'hygiène, abaisser à 7 %, ce qui est déjà une proportion très forte, y monta naguère jusqu'à 15 %.

C'est en 1854 que Napoléon III institue le bagne pour les prisonniers de droit commun. Il compte en permanence 6000 prisonniers. 70.000 prisonniers passeront par les bagnes de Guyane. On dénombre 52.000 « transportés » dont 75 % pour vol, 25 % pour assassinats; 15.000 « relégués », c'est-à-dire, punis une deuxième fois et 330 déportés politiques, dont le plus célèbre restera « Alfred Dreyfus ». La Guyane comptait en fait 7 bagnes, les îles du Salut sont un bagne dans le bagne, 3 îlots minuscules (île du Diable – île Royale et île St Joseph) au large de Kourou, pas d'évasions de ce lieu où les vagues déchaînées et les requins sont d'excellents gardes et fossoyeurs. Montsinéry, Kourou, l'îlot Saint-Louis, Saint Laurent du Maroni, Saint Jean du Maroni et Cayenne sont les autres sites.

Les condamnés étaient classés en catégories, lesquelles se divisaient en classes. Les passages de caté-

gories en catégories donnaient lieu à l'ouverture de nouveaux dossiers et à l'attribution de nouveaux matricules.

La « 1^{ère} catégorie » était les condamnés aux travaux forcés,

Ceux qui a l'intérieur de cette catégorie, appartenait à la 5^{ème} et 4^{ème} classes, étaient employés aux travaux les plus pénibles. Seuls les 2^{ème} et 1^{ère} classes recevaient un salaire, ou pouvaient être nommés concessionnaires.

La « 4^{ème} catégorie », celle dite des libérés, était aussi divisée en 2 sections, la 4 1^{ère} devait rester dans la colonie en vertu du « doublage », la 4 2^{ème}, ayant achevé leur obligation de résidence, pouvait quitter la Guyane.

Les relégués étaient, eux aussi, séparés en « relégués collectifs » astreints au travail forcé, et « relégués individuels », contraints à la résidence.

Les premiers, sont installés au camp de St Jean, sous la coupe de l'administration pénitentiaire, ils doivent en échange, une demi-journée de travail 6 six par semaine, le reste du temps, ils sont libres, sans pour autant quitter St Jean.

Les deuxièmes, au vu de leur conduite antérieure, et pouvant justifier d'un moyen d'existence individuelle, sont libres de circuler dans toute la Guyane à l'exclusion de Cayenne et des communes limitrophes avec le Brésil.

Les relégués peuvent après la sixième année de leur séjour en Guyane, obtenir l'annulation de leur peine, en formulant une demande devant le tribunal. Cette faveur, est accordée si le condamné peut justifier d'une bonne conduite, des moyens d'existence, et de bons et loyaux services rendus à la colonie. Rare sont les relégués qui réussissent à remplir ces conditions. En cas de refus, la nouvelle demande ne pouvait être présentée que trois années plus tard.

A toutes ces divisions et subdivisions, correspondaient des costumes, des lieux de résidence, et même des « manies » administratives : traits bleus ou rouges barbant les dossiers et fiches matricules, croix sur la feuille pour signaler la mort, etc.



Chaque tentative d'évasion ou manquements divers au règlement se soldaient soit par le crime, soit par le châtement :

Le crime, méthodiquement organisé par les officiels du camp, était exécuté sans le moindre état d'âme par un autre détenu, spécialisé en coupage de têtes sur la place d'armes en hommes Et quand la « veuve » manque quelque peu son œuvre, c'est à la hache que l'on termine la manœuvre.

Le châtement, réalisé en haute définition : un fouet composé de 7 lanières, les extrémités ornées de plomb, afin de pouvoir, d'un seul coup, déchirer 7 lambeaux de chair.

Une chanson était reprise en chœur par les bagnards lors de chaque exécution : leur dernier hommage, rescapés de la mort, indigents à vie. Personne, après la fermeture définitive du bagne en 1953 par le général de Gaulle, n'a chanté depuis cet hymne pénitentiaire. Ils ont prêté serment, « à la vie, à la mort » : ce chant de la mémoire des 70.000 pyjamas rouges et blancs d'hier ne devait jamais être entendu par les jeans de demain.

Durant leur peine, beaucoup entretiennent l'espoir de s'évader. Nombreuses sont les tentatives rares celles couronnées de succès. En effet, pour s'évader 3 voies seulement sont offertes. La forêt, la mer ou le fleuve Maroni. S'aventurer dans la forêt est une entreprise périlleuse, d'autant plus périlleuse que la frontière la plus proche, celle du Brésil se trouve à plusieurs centaines de kilomètres, donc pratiquement impossible à atteindre lorsque l'on sait que la forêt équatoriale de la Guyane est peuplée d'animaux dangereux, d'une incroyable diversité de moustiques. De nombreux marécages freinent la marche, et dans cet univers il est pratiquement impossible de s'orienter.

Pratiquement tous les évadés qui ont choisi cette voie ont succombé ou se sont rapidement rendus aux chasseurs de bagnards, des amérindiens spécialement embauchés par l'administration pénitentiaires.

Par le fleuve Maroni l'évasion est plus facile, mais le gouvernement français avait conclu un accord avec le pays voisin, ancienne colonie hollandaise, et les évadés sont rapidement reconduits par les autorités de ce pays.

La troisième voie, la mer, offre des perspectives d'évasion plus réaliste, à condition de pouvoir accoster sur les rivages du Venezuela ou du Brésil. Il faut bien sûr se procurer une embarcation adéquate. Beaucoup ont tenté l'aventure sur des esquifs de fortune. Malgré toutes les difficultés d'une pareille entreprise quelques évasions aboutissent.

Bien souvent, ces évasions ont lieu avec la complicité de gardiens véreux ou avec l'aide d'habitants guyanais,

qui, moyennant finance les aident. Il est arrivé que des passeurs peu scrupuleux, assassinent leurs passagers, afin de les dépouiller de leurs économies.

Les repris, sont présentés devant le Tribunal Maritime Spécial, juridiction d'exception créée en vertu du décret du 4.11.1889, qui juge tous les actes délictueux commis par les condamnés. Ce tribunal était composé par un président, officier de marine ou suivant l'époque, un officier des troupes coloniales, et un substitut chargé de l'accusation.

Le prévenu, peut être assisté par un avocat choisi par ses soins, parmi les surveillants, ou même un civil. Il ne peut donc bénéficier d'une défense rationnelle. En fait le tribunal se borne à déterminer la peine à infliger.

Trois peines sont immanquablement prononcées : L'emprisonnement, la réclusion cellulaire, et la peine de mort.

L'emprisonnement, a lieu sur l'île St Joseph pour une durée de six mois au moins et six ans au plu. Astreint au silence, en principe enfermé la nuit dans une cellule individuelle, à l'écart des autres, le condamné est contraint au travail dans la journée.

La réclusion cellulaire, se fait également à l'île St Joseph pour une durée de cinq mois à cinq ans, dans l'isolement le plus complet, dans des cellules où le plafond est remplacé par des grilles pour permettre aux surveillants qui patrouillent dessus, d'avoir en permanence sous les yeux ceux qui y sont enfermés. Il est interdit d'adresser la parole aux gardiens. Une entorse à cette règle, entraîne inévitablement une nouvelle punition. Pour les plus récalcitrants, les grilles du plafond sont remplacées par une maçonnerie qui empêche la lumière de pénétrer. Les condamnés y vivent dans l'obscurité totale.

La peine de mort, uniquement aux condamnés en cours de peine, c'est par la guillotine que cette peine est appliquée. Il en existait 2, l'une à St Laurent, l'autre à l'île Royale. Les condamnés à mort attendent la

sentence finale dans un quartier spécial composé d'une douzaine de cellules à St Laurent, ou, à l'île Royale. Cette attente dure plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Dès que la confirmation de la sentence arrive par bateau en provenance de France, l'exécution a lieu le lendemain. Le bourreau chargé des exécutions



est choisi parmi les forçats, bénéficiant d'un régime spécial, il touche une prime à chaque exécution.

Après deux siècles d'existence, dans le système pénal français, les bagnes furent officiellement supprimés par le décret-loi du 17 juin 1938. Cette décision fut provoquée par une vaste campagne de presse, menée notamment par Gaston Monnerville, avocat guyanais élu à la chambre des députés, Charles Péan, délégué par l'Armée du Salut de France, Albert Londres, célèbre reporter, confortée par les récits d'anciens forçats et même de médecins du bagne.

Le bilan du bagne par Gaston Monnerville : (extrait du document de la session ordinaire, séance du 20 juin 1937)

« Messieurs, depuis bien des années, des critiques sévères et répétées sont formulées sur les conditions matérielles et morales dans lesquelles les condamnés aux travaux forcés et les condamnés à la relégation subissent leur peine dans les établissements pénitentiaires de la Guyane.

La législation actuelle aboutit à une triple et retentissante faillite :

Faillite du point de vue pénale : le bagne n'est ni une peine exemplaire ni une peine moralisatrice.

Faillite du point de vue coloniale : « Les colonies ont surtout besoin d'hommes d'énergies et d'hommes d'une valeur certaine au point de vue physique et moral. Une colonie pénitentiaire, ce n'est pas une colonie ». Propos de M Moulet, Ministre des Colonies.

Faillite du point de vue politique et international : c'est l'aspect international de la question, et la mise en lumière du préjudice incalculable que l'existence du bagne cause au renom de la France à l'extérieure. Préjudice certain et considérable, aussi bien dans les pays d'Amérique Latine où le bagne est installé, que dans tous les pays anglo-saxon et même en Europe.

La vérité inéluctable est que le bagne est une retentissante faillite. C'est fort de cette conviction que le Gouvernement a décidé de demander au Parlement sa suppression définitive. Cette suppression répond à une nécessité. »

Par son ouvrage littéraire, décrivant le bagne de Guyane et sa réalité des faits par le détails de la vie quotidienne des bagnards, Albert Londres dénonce les chantiers terribles, le manque de nourriture et de soin, l'horreur de la relégation qui condamne à la misère les hommes ayant accompli leur peine, les obligeant même à s'accuser de crimes, parfois imaginaires, pour retourner au bagne où la pitance est assurée.

Quant à Charles Péan, partisan de la suppression du bagne, il s'indigne plus particulièrement des conditions

des libérés, les plus misérables des condamnés incapables de subvenir à leurs besoins et encore moins de s'acheter leur billet retour.

De retour en Guyane, il s'occupera de porter assistance à tous ces hommes par la création de foyers, restaurants puis d'ateliers de menuiserie afin de financer leur retour en France. Ainsi, à compter de 1935, les premiers libérés regagnent la France avec l'assistance de l'Armée du Salut.

Le 16 mars 1946, le changement de statut de la Guyane, en devenant un département français, entraîne la fermeture définitive du bagne et le retour progressif, d'abord, des bagnards ayant achevés leur temps puis de ceux en cours de peine, qui s'achèvera en 1952.

Monique Bosquet



«Monument à la mémoire des bagnards à l'entrée du port à St Laurent du Maroni »

Secret de famille

AVIS DU DIRECTEUR de la Mairie Centrale.

Seballer est un détenu dont la conduite et l'attitude ne fut pas comi d'être satisfaisante ; il s'est montré docile, soumis à la règle et assidu au travail.

Correspond de temps à autre avec une suite de ses parents qui ne lui porte qu'un intérêt relatif. Ne connaît personne autre que d'intéresse à lui. Il voudrait bien s'occuper de la culture et, dans ce but, fait venir de répétitions de ses faits.

J'aur recours, ni appui, parement dans la vie libre, surtout l'existence (acte et un dieu au vol, il ne tarderait pas à commettre de nouveaux délits s'il était remis à la liberté.

La réintégration collective n'est pas possible.

Laurent le 5 Mars 1898

Un jour lors de mon passage chez des cousins en Auvergne, mon cousin qui est maire du village m'a prêté les clefs de la mairie afin de faire des recherches sur mes ancêtres. Je suis tombée sur un acte de transcription de St Jean du Moroni. L'ayant lu, quelle surprise d'y découvrir un frère de ma sosa n° 27 !

J'en ai parlé dans la famille, personne n'avait entendu cette histoire, était il un forçat ou un de la coloniale comme son neveu (sosa n° 12, l'ordonnance du général LAPERRINE D'HAUTOUL (Castelnaudary 1860-1910 le Sahara) qui commanda le territoire militaire des Oasis de 1902 à 1910).

Je suis passée sur les ondes d'Europe 1, Jean Louis

BEUCARNOT, m'a conseillé de chercher son dossier aux archives d'Aix en Provence, car pour lui il était forcément bagnard, l'acte de transcription dans son village de naissance en était la preuve, s'il avait été un militaire son décès aurait été indiqué seulement dans les registres de St Jean.

Effectivement j'ai trouvé son dossier et ses procès à Paris ; d'accord il a été relégué en Guyane, la France n'en voulant plus sur le territoire, mais comme il a du souffrir, « rejeté par sa famille, son frère aîné ayant eu la ferme, lui le benjamin doit trouver un travail, monte sur Paris, travaille comme garçon de café, ses fréquentations et la boisson l'entraînent dans un cycle d'où il ne

pourra sortir. »

Ces premières condamnations pour outrages à agents sous l'emprise de l'alcool lui valent 3 jours à 15 jours pour récidive, ensuite il perd son travail, et doit pour vivre, « voler à l'aide d'aiguilles à tricoter enduites de glue dans les troncs des églises », interdiction lui étant faite d'être sur Paris et surtout dans les églises, il est repris en flagrant délit, et après un passage de 13 mois à la centrale de Landernau il est relégué en Guyane, il s'évade du bagne une première fois sur un radeau avec d'autres détenus, il se fait reprendre par la police de Hollandaise et remettre aux autorités françaises, ayant disparu depuis

plusieurs semaines, il fut retrouvé pendu sur une plage certainement lors d'une seconde évasion et qui voyant qu'elle devait échouer, décida de mettre fin à ses jours pour ne pas revenir au bagne; son corps était en mauvais état, décharné par des oiseaux de proie.

IL ETAIT BAGNARD, OUI, MAIS IL ETAIT MON GRAND ONCLE, ET DONT PERSONNE N'A JAMAIS PLUS PRONONCE SON NOM JUSQU'A CE JOUR DE JUIN 2002. C'EST POUR CELA QUE JE LUI REND HOMMAGE.

Monique Bosquet

Prisse d'Avesnes



E. PRISSE D'AVENNES (1807-1879)

Egyptologue, Explorateur Français.

à l'époque de l'enlèvement de la salle des Ancêtres de Thoutmès III à Karnak, Thèbes en mai 1843.

Membre et Président de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères

(D'après une lithographie de A. Devéria, Bibliothèque Nationale de Paris).

Par décrets du Président de la République, en date des 29 juin 1807 et 30 Avril 1911, ont été confirmés les votes des Conseils Municipaux de Paris et d'Avesnes, émis les 19 Mai 1827 et 9 mars 1911, attribuant le nom de PRISSE D'AVENNES à deux rues : l'une dans notre Capitale, l'autre dans la cité Avesnoise dont ce Savant était natif.

Avesnes-sur-Helpe le 27 janvier 1807, d'une famille noble, d'origine anglaise, que les persécutions politiques et religieuses qui marquèrent le règne de Charles II, forcèrent de chercher un refuge à l'étranger, et qui vint s'établir en Flandre vers 1667.

Fils d'un modeste intendant du prince de Talleyrand, très tôt orphelin, Emile fut aidé par un prêtre qui le fit entrer à l'école des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, promotion 1822-1824, son titre d'ingénieur devait plus tard lui servir de passeport pour son aventure égyptienne.

La générosité de ses sentiments l'entraîna, alors qu'il n'avait que 19 ans, à s'engager aux côtés des grecs qui combattaient pour leur indépendance; de là, se rendit aux Indes où il devint Secrétaire du Gouverneur Général. Peu de temps après Prisse d'Avennes, se démit de ses fonctions et alla en Palestine, à Jéricho, séjourna à Jérusalem où il fut nommé Chevalier du Saint-Sépulcre pour avoir sauvé du pillage le temple de cette ville. Il est bon de dire que dès son arrivée en Orient, il avait, pour faciliter ses recherches et ses pérégrinations, revêtu le costume en usage.

Ensuite, Prisse d'Avennes revint par l'Egypte

Emile Prisse d'Avennes (le nom d'Avennes ne vient pas du nom de la ville d'Avesnes où naquit l'explorateur et orientaliste, mais du nom de la localité appelée Aven (Price of Aven) de la Grande Bretagne où se trouvait l'une des branches de la famille des Price avant leur émigration en France et qu'ils ajoutaient à leur nom patronymique : nom dont l'orthographe, fut vers 1700 altérée ou francisée en Prisse d'Avennes) naquit à



LA BRINGUETTE

Ancien Fief, vue générale, à SAINT-HILAIRE (Nord)

et la Nubie, lesquelles, avec diverses autres contrées, il explora de 1827 à 1844. Pendant ses savants et périlleux voyages il montra une énergie extraordinaire pour tenir haut le renom de la France en faisant respecter son Drapeau et ses Nationaux. Par ses actes et sa propagande il lutta constamment en faveur de l'abolition de l'esclavage, et fut un des hommes qui ont le plus fait pour l'expansion de l'influence française en Egypte, en même temps que pour l'égyptologie ; il s'est, en maintes circonstances, illustré sur cette terre classique de l'Orient, tant par son dévouement et son patriotisme que par ses travaux qui ne le cèdent en rien à ceux de ses plus célèbres devanciers.

Lors de son premier séjour en Egypte, Prisse d'Avennes fut Ingénieur civil et hydrographe au service du Vice-Roi Mohammed-Aly (Méhémet-Ali) ; Professeur de topographie à l'école d'état-Major de Djihâd-Abâd, près du Caire, et à l'école de la Marine ; Professeur de fortification à l'école d'infanterie de Damiette, et après Gouverneur des jeunes princes, les enfants d'Ibrahim-Pacha, auquel il présenta en 1829, un « Mémoire sur les travaux les plus importants à exécuter dans la Basse-Egypte », entre autres l'endiguement du fleuve au lieu du barrage ; le tracé du canal d'Alexandrie au Caire, les plans d'une machine hydraulique destinée à fournir l'eau à toutes les rues d'Alexandrie, ainsi que le projet d'un pont suspendu sur la branche du Nil qui sépare le Palais des jardins de l'île de Roudab. Et en 1834, afin de compléter les améliorations que le Vice-Roi entreprenait dans le Delta, il lui adressa un « Mémoire sur le dessèchement et la culture des lacs de la Basse-Egypte ».

Dans deux terribles épidémies de choléra et de peste, en 1831 et 1835 (*l'Egypte perdit 150.000 habitants*) Emile fit preuve d'un réel dévouement en se prodiguant pour soigner et assister les malades quoique étant presque dénué de secours et des choses indispensables en ces circonstances ; il fut lui-même, vers la fin de ces fléaux, atteint d'ophtalmie et ensuite de la dysenterie qui le mit, en peu de jours, dans un état déplorable, mais son robuste tempérament et son énergie habituelle, le firent bientôt triompher du mal.

D'une ardente et infatigable activité d'esprit et possédant, en dehors de plusieurs langues vivantes, la connaissance des langues orientales, il se livra à « l'étude des Hiéroglyphes », science dans laquelle, marchant sur les traces de l'illustre Champollion, il arriva aux plus hautes interprétations..

En 1836 Emile renonçait spontanément à la situation officielle qu'il s'était si promptement faite auprès du Gouvernement Egyptien, pour reprendre entièrement ses travaux scientifiques et ses explorations en Egypte, en Ethiopie (Nubie, en Abyssinie, en Palestine, en Syrie, en

Turquie, en Mésopotamie, en Perse, en Arabie, dans les Oasis, etc, recueillant dans toutes ses pérégrinations, d'innombrables matériaux, notes, dessins, calques coloriés, levés de plans, aquarelles, photographies, estampages en papier, moulages, etc..., du plus grand intérêt pour la Science, l'Art et l'Histoire.



Ses investigations et ses fouilles lui valurent souvent d'heureuses découvertes ; ainsi, en dehors du fameux « Papyrus Egyptien » dû à Kakemna et à Ptahhotep, on doit à Emile l'exhumation des « Bas-reliefs historiques » du temple de Médineh-Thâbou, du temple de Maut, ainsi que la mise à jour de plusieurs quartiers et hypogées de l'ancienne Psinaula dont il leva un plan exact.

Avec Georges Lloyd de Brynestyn, Prisse d'Avennes visita dans toute son étendue, le vaste labyrinthe funéraire dénommé : *Grotte ou Charnier de Sâmoun*, dans le Saïd (Haute-Egypte), près Monfalout, au pied de la Chaîne Arabique et publia la description de tout ce que renfermait cette antique et fameuse catacombe, mais dans cette minutieuse exploration et parmi les nombreuses momies d'être humains et d'animaux de toutes espèces, entassées et gisant de tous côtés en ces chambres sépulcrales, il ne trouva « aucun Papyrus ». Toutefois son compagnon découvrit un énorme ballot bitumeux renfermant, avec les reptiles qu'il contenait, quantités de spécimens momifiés de la flore de la Vallée du Nil à l'époque pharaonique dont il forma, avec ceux déjà recueillis en différents endroits de la vieille Egypte, *un herbier de belle importance tant par le nombre que par la rareté des spécimens*.

Après la mort de son ami George Lloyd de Brynestyn, si tragiquement survenue le 10 octobre 1843 à Gournah, Thèbes, et suivant ses dernières volontés, Emile remit à M Raffeneau-Delile, membre de l'Institut d'Egypte et professeur de botanique à la Faculté de Montpellier, la plus belle et la plus importante partie de cette précieuse collection.

Au Caire, Emile avait créé en 1841, avec le docteur Abbot, *une Société Littéraire*, fonda « une Bibliothèque

et une centre de relations scientifiques » propageant ainsi de plus en plus l'influence française dans le milieu intellectuel. Il avait également au début de 1843, offert à *la Société de Géographie de Paris*, d'explorer à tous les points de vue, la presqu'île de Méréo, ainsi que les ruines de Mandera si célèbres autrefois et si peu connus à cette époque, offre qui fut agréé avec empressement par le Président Jomard, et auquel Prisse d'Avennes adressa les résultats de ses intéressantes explorations. Maintes fois durant ses longs voyages en Orient, sa conduite énergique, son intrépide caractère furent remarqués des autorités anglaises qui lui proposèrent d'être « Agent consulaire » à Thèbes pour le Gouvernement Britannique, mais en vrai patriote il refusa. En outre, il voulait, dans cet Orient, qui l'avait si ardemment captivé, continuer librement ses diverses investigations.

C'est en mai 1843 que Prisse d'Avennes, au prix de véritables dangers, de sacrifices de tous genres, et malgré les rigoureuses ordonnances de Mahmmmed-Aly, défendant, sous les peines les plus sévères l'enlèvement d'aucune antiquité, dota la France du *Sanctuaire ou Salle des Ancêtres de Thoutmès III*, dont les bas-reliefs, avec leur longue série de Pharaons, magnifiquement peints étaient encore d'une étonnante conservation, et constituent un monument chronologique des plus importants. Toutefois, avant d'entreprendre le descellement des pierres, et ensuite leur sciage par tranche, comparativement aux blocs qu'elles présentaient, afin de n'emporter que les surfaces intérieures sculptées et peintes. Prisse d'Avennes fit un *estampage en papier de ces bas-reliefs*, pour témoigner de l'état dans lequel ils se trouvaient alors.

Après dix-huit nuits d'un travail surhumain exécuté à la lueur des torches-bougies lorsque la Lune n'éclairait pas, et presque autant de journées de même labeur, bien que chaque matin à l'aube, afin d'éviter toute surprise, les travaux étaient recouverts, avec cet art particulier que seuls connaissent les Arabes habitués à la vie du désert, pour n'être repris, le plus souvent qu'au plus fort de la chaleur qui naturellement éloignait les curieux du théâtre de l'opération, il réussit dans l'intérêt de la Science, de l'Histoire et de son Pays, à enlever de Karnak, Thèbes, et l'année suivante, à rapporter à Paris, malgré les obstacles qu'il rencontra de toutes parts, cette fameuse *Salle des Ancêtres de Thoutmès III* ou *Chambre des Rois*.

Du reste, pendant son séjour en Egypte, il eut plusieurs fois l'intention d'enlever ce *précieux monument chronologique* pour en faire don à la France, mais bien que sa hantise, que son audacieux dessein fut entièrement désintéressé, la crainte du blâme l'avait toujours retenu. Cependant, son appréhension fut sensiblement

atténuée lorsqu'il apprit l'arrivée de la Commission prussienne, et aussi les nouvelles dévastations que commettaient les fellahs, par ordre du Pacha qui, avec une indifférence inouïe, faisait détruire les anciens monuments, tant égyptiens qu'arabes et autres, pour construire ses fabriques, leur imposait à fournir un quintal de pierre à raison de chaque *feddan* qu'ils cultivaient, mesure agraire équivalente à peu près à notre arpent. Aussi, ces fellahs improvisés démolisseurs promenaient-ils leur destruction partout où la facilité du travail les attirait, sans égard, et du reste, inaccessibles, comme bien l'on pense, à tout sentiment d'appréciation ou de vénération, pour la haute valeur des documents historiques qu'ils détruisaient. D'ailleurs, comment auraient-ils pu en avoir devant les ordres du Pacha qui, lui-même n'en avait pas ?

Fort indigné de tous ces pillages sacrilèges contre lesquels il ne pouvait rien, et persuadé que *le petit temple historique de Thoutmès III* allait disparaître dans cette débâcle, ou que d'autres seraient bientôt moins scrupuleux que lui, Prisse d'Avennes n'hésita plus, et affrontant tous les risques avec une énergie surprenante, il s'en empara.

Il mit d'autant plus d'ardeur dans cette entreprise que déjà quelques années auparavant, il fut contraint d'abandonner un rare et magnifique petit obélisque de granit, mesurant deux mètres 20 cm. de hauteur, sur 0 m. 23 cm. à la base, qu'il avait trouvé à Assouan, où il servait de seuil dans une maison particulière en ruines. Néanmoins, il avait pu heureusement prendre dessin et moulage de ce petit monument qui, après avoir figuré, au Musée du Caire, passa ensuite on ne sait pas trop comment, en Angleterre au Muséum d'*Alnwich-Caste*.

Avec « la Salle des Ancêtres » Prisse d'Avennes rapportait *la Stèle historique de Ramsès XV*, de la XXe dynastie 1279 avant l'ère chrétienne ; cet unique monument stipule l'expédition que fit ce Pharaon en *Naharâina*, la Mésopotamie, l'an 23 de son règne. Le Chef du pays de *Bischtan* ou *Baschtan*, la Médie ainsi appelée par les habitants, et dont la capitale reçut des Grecs le nom d'*Ecbatane*, vint avec sa fille aînée implorer la clémence du monarque qui, séduit par ses attraits, en fit sa royale épouse et reçut à son arrivée en Egypte, le nom de : Raninofré ou « Soleil des biens ».

A ces précieuses antiquités, Prisse d'Avennes avait joint quantité de moulages de bas-reliefs et de stèles, de nombreuses séries d'*estampages en papier*, etc... ainsi que le curieux et *antique Papyrus Egyptien*.

Tous ces monuments du plus haut intérêt pour la « Science et l'Histoire » ont été généreusement donnés à la France avec plusieurs autres antiquités égyptiennes de la plus grande valeur historique et archéologique,

malgré les offres d'achat considérables que lui avaient faites divers pays étrangers.

Depuis son transport à Paris, en 1844, et après avoir séjourné de longs mois à toutes les intempéries dans la cour de la Bibliothèque Nationale à laquelle elle fut donnée, la Chambre des Rois, ce sanctuaire pharaonique élevé par Thoutmès III, à la mémoire de ses prédécesseurs, et qui a plus de trente-cinq siècles d'existence, est malheureusement toujours placée dans un endroit sombre et à contre jour du Vestibule du Cabinet des Médailles.

De toutes les difficultés que rencontra Emile Prisse d'Avennes au sujet de la « Salle des Ancêtres de Thoutmès III », il n'est guère possible de passer sous silence certains incidents qui faillirent en compromettre l'enlèvement et surtout le transport en France dont un, principalement valut à Prisse d'Avennes, et en maintes circonstances, de grands ressentiments de la part de la personne qui s'y trouva fortuitement mêlée.

Nonobstant ses prudentes mesures, Prisse d'Avennes eut au début de cette entreprise, lors du déplacement des architraves, deux hommes gravement blessés qu'il fit transporter sous sa tente, leur prodiguant lui-même tous les soins nécessaires, et ne rendit à leur famille que sur l'instance de ces dernières, auxquelles il paya régulièrement le double du salaire quotidien, jusqu'à complète guérison.

Néanmoins, malgré ce regrettable contretemps, il venait de terminer l'encaissement du précieux monument et des autres stèles et bas-reliefs, lorsque les soldats du Pacha, envoyés par le Gouverneur de la province, auquel Prisse d'Avennes avait été si malheureusement dénoncé, vinrent, sinon pour l'arrêter étant donnée l'influence qu'il s'était acquise depuis sa résidence en Egypte, tant par les services qu'il y avait rendus en maintes circonstances, et fort appréciés des Autorités et des intéressés, que par sa situation officielle antérieure, du moins pour s'emparer des antiquités conquises avec tant de peine et sauvées, cependant, d'une destruction certaine. Mais devant son énergique résistance, devant son attitude résolue, et selon aussi les termes de nos Capitulations avec la Porte, les soldats n'osèrent pénétrer sous sa tente, mais il fut gardé à vue et « l'embargo mis sur sa cange ».

Au bout d'un mois d'attente, d'opposition et de tergiversation Emile Prisse d'Avennes se décida à en venir aux présents et finit par acheter ainsi la permission d'enlever ses vingt-sept caisses d'antiquités, à la condition expresse toutefois, qu'il les ferait transporter pendant la nuit, à bord de sa barque ; aussitôt après le chargement qui n'avait pu s'effectuer qu'avec de grandes difficultés, ne pouvant trouver les hommes nécessaires, en raison

des ordres du Pacha, il dut s'y employer aussi et mit à la voile se dirigeant sur le Caire.

Accompagnant sur sa cange son inestimable butin, Prisse fut obligé, pour cause de vent contraire, à naviguer seize jours sur le Nil avant d'arriver à destination. Ce fut aux environs des hypogées de Béni-Hassen qu'eut lieu le principal incident ; c'est, en effet, dans ces parages qu'il croisa la Commission prussienne, rencontre qui a été diversement interprétée. Lepsius qui la dirigeait, se rendit à bord de sa barque, où, après l'échange des politesses d'usage en pareil cas, l'on causa en prenant le café, comme de coutume en Orient. Le docteur allemand confia à Prisse d'Avennes qu'il était venu en Egypte « tout exprès pour enlever « la Salle des Ancêtres de Thoutmès III, « destinée au Musée de Berlin » Prisse d'Avennes reçut, fort tranquillement sa communication, se gardant bien au départ du docteur de lui apprendre que les caisses sur lesquelles ils s'étaient assis tous deux pour prendre le café, renfermaient précisément « tous les bas-reliefs de la Chambre des Rois ou sanctuaire de Thoutmès III », but principal de son expédition scientifique.

Lorsque Lepsius arriva, peu après à Karnak, il éprouva, à la vue du monument disparu, une véritable consternation et sa déception fut telle en apprenant que Prisse d'Avennes l'avait sans titre officiel, par ce coup d'une audace incomparable, si prestement devancé dans l'exécution de son projet, et lui enlevait ainsi le plus important, le plus précieux fleuron de sa mission, qu'il lui en manifesta toujours, et en toutes occasions de grands ressentiments et intrigua vivement contre lui dans les Ambassades et auprès des autorités locales pour empêcher le départ de la Salle des Ancêtres de Thoutmès III.

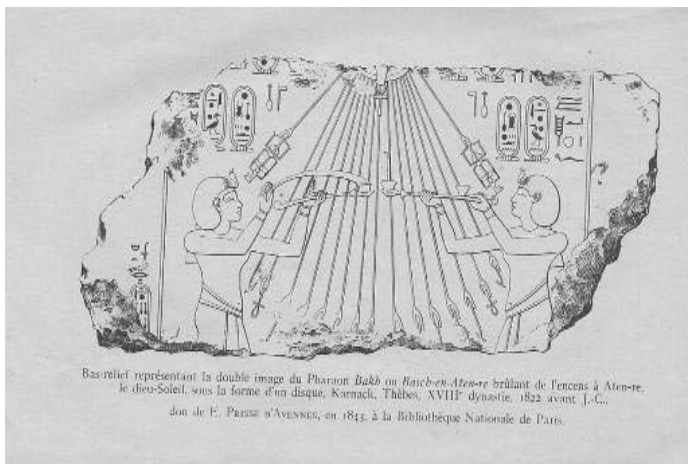


La cange de PRISSE D'AVENNES descendant le Nil en 1843 chargée de la Salle des Ancêtres de Thoutmès III et autres antiquités rapportées et données à la Bibliothèque Nationale de Paris

A son arrivée au Caire, Prisse d'Avennes se rendit chez le Vice-Consul de France afin de se procurer un permis de libre parcours, mais ce dernier se refusa prétextant qu'il était en contravention formelle avec les ordres du Pacha et ne pouvait le protéger en la circonstance. « Vous avez, ajouta-t-il, si bien réussi jusqu'à présent

dans une opération qui me semblait impossible, que vous ne pouvez échouer au port ».

Ce ne fut qu'à force de précautions et même de ruse, après avoir fait maints détours pour éviter les douanes que Prisse d'Avennes put enfin atteindre Alexandrie le 3 août sans plus d'encombre. En cette cité, il n'eut pas meilleur accueil qu'au Caire, et à son tour, M Benedetti, gérant le Consulat général de France ne voulut entendre parler de quoi que ce soit concernant la Salle des Ancêtres ; Ce n'est seulement qu'après trois jours d'attente, de démarches nouvelles, et sur l'insistance de notre savant compatriote qui fit ressortir que les Autorités Françaises lui devaient protection en la circonstance, qu'en attendant un bâtiment en partance, le Gérant du Consulat finit par faire déposer les 27 caisses renfermant les fameux bas-reliefs et autres antiquités dans « *les Magasins du Gouvernement Egyptien* » plutôt que de les abriter, comme le demandait Prisse d'Avennes sous le *Pavillon National*. On peut juger combien cette décision invraisemblable et cette hostilité incompréhensible de la part d'un agent consulaire français auraient pu être funestes à la sécurité de ces vieilles pages graphiques de l'histoire pharaonique si péniblement acquises à la Science et à la France, sans l'énergie et la persévérance inlassables que mit Prisse d'Avennes pour les sauvegarder envers et contre tous.



Néanmoins, tous les obstacles n'étaient pas encore levés pour le départ du petit sanctuaire de Thoutmès III. Le Pacha avait été instruit de l'enlèvement et s'opposait à sa sortie. Ce ne fut qu'après de nouvelles et nombreuses démarches et une dépense extraordinaire de volonté et d'audace que Prisse d'Avennes réussit le 15 mai 1844, c'est-à-dire, *un an après l'enlèvement*, à faire embarquer sur le vapeur Le Cerbère, ses 27 caisses d'antiquités portant la mention suivante : « *Objets d'histoire naturelle destinés au Musée de Paris !* »

Cette dénomination dont il avait revêtu ces précieux bas-reliefs chronologiques, les préserva très probablement aussi de bien des atteintes, lorsqu'il fut obligé d'en

accepter le dépôt dans les « Magasins du Gouvernement Egyptien », en attendant de France la réponse de M. Villemain, Ministre de l'Instruction Publique, auquel il avait écrit plusieurs fois, et entre autres, avant l'enlèvement de la Chambre des Rois, le 18 mars 1843. Dans cette lettre, Prisse d'Avennes, après avoir appelé l'attention du Ministre sur les déprédations de la Commission prussienne et autres personnes qui enlevaient pierre à pierre cette merveilleuse histoire pharaonique tirée de l'oubli par le génie d'un Français, il disait :

« Dans cette Egypte déjà si appauvrie par les dévastateurs musulmans et des spéculateurs européens, une société savante est descendue comme une invasion de barbares pour emporter le peu qui reste des admirables monuments Egyptiens. Indigné de toutes ces dévastations auxquelles je ne puis m'opposer, je me suis décidé à solliciter une mission pour faire dans cette débâcle, un part à la France. »

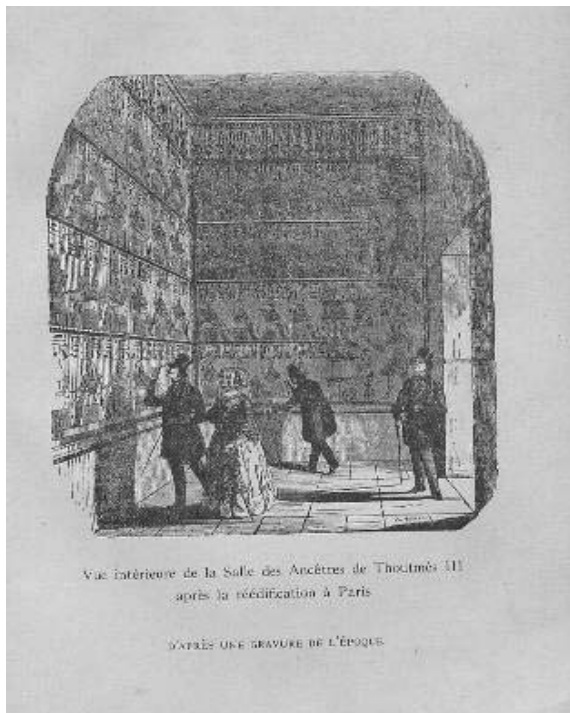
Ne recevant pas de réponse de notre Ministre, son patriotisme le fit, comme on l'a vu, agir au plus vite sans secours ni appui officiel, couronnant cependant de succès son hardi projet. Ce qui ajoute encore au mérite de Prisse d'Avennes, c'est que pour cette entreprise superbe d'audace, il se trouvait, non seulement, devant des rivalités étrangères qui possédaient l'appui de leur Gouvernement, lorsque lui était sans soutien, sans mission, mais c'est qu'il avait à peine les ressources strictement nécessaires pour obvier à tout ; son triomphe est celui d'un homme livré à ses seules forces, et puisant son courage dans son amour *de la Science et de la Patrie*.

Lorsque « Le Cerbère » fut en rade de Toulon, Prisse d'Avennes écrivit de nouveau au Ministre pour lui annoncer l'arrivée de ses Antiquités.

Après son retour en France, et bien que poursuivant avec opiniâtreté son projet de réédification de la Salle des Ancêtres de Thoutmès III, à la Bibliothèque Nationale, tel qu'il l'avait soumis au Ministre de l'Instruction Publique, Prisse d'Avennes s'occupa de diverses publications sur l'Orient, mais ne peut mener à bien comme il le concevait, cette réédification en raison de l'opposition qu'il rencontra de la part du Directeur et des Conservateurs de cet Etablissement. Cette réédification n'était pas encore achevée qu'il fut chargé, et à différentes reprises, par le Gouvernement Français, de missions scientifiques, commerciales et artistiques, en Egypte, en Nubie, en Asie-mineure, dans le Nedjd, Arabie centrale, etc...

Lors de ses missions de 1858-1859 et 1860, après son arrivée au Caire et avoir payé un juste tribut de regrets à son ami George Lloyd de Brynestyn, et pris l'initiative de faire réédifier, par l'Académie des Inscriptions et Belles

lettres, le monument funèbre dont l'état de délabrement ne permettait plus d'abriter les restes du baron Gobert, mort en cette ville le 2 décembre 1833, fondateur d'un prix annuel pour le meilleur travail sur *l'Histoire de France*, Prisse d'Avennes se rendit à Alexandrie, où en souvenir de ses importants travaux et des services rendus à la Science, pendant son premier séjour, il fut nommé *Membre Honoraire de l'Institut Egyptien*.



Vue intérieure de la Salle des Ancêtres de Thoutmès III
après la réédification à Paris

D'APRÈS UNE GRAVURE DE L'ÉPOQUE

A Alexandrie, il éprouva de grandes difficultés à obtenir le « firman » (autorisation officielle de circulation) de voyage nécessaire aux fouilles qu'il devait pratiquer ; Saïd-Pacha formant un musée d'antiquités sous la direction de A. Mariette, ne voulait plus en accorder. Prisse d'Avennes l'obtint, cependant, sous promesses formelles de n'enlever aucun monument, comme pendant son premier séjour ; il s'y résigna malgré le désir qu'il avait de doter encore son Pays de quelques monuments pharaoniques de haute importance sur lesquels il avait déjà jeté son dévolu, mais devant sa parole donnée il s'en abstint, se contentant de prendre, photographies, estampages en papier, moulages, calques de ces divers monuments, et de payer de ses propres deniers, les différentes antiquités qu'il rapporta de ses explorations.

En dehors des contrées où l'appelaient ses missions, il se rendit à Assouan, aux cataractes, dans la Basse-Nubie, revint à Philae, à Thèbes, explora de nouveau la nécropole de Memphis, les pyramides et les plus remarquables hypogées de la Thébaïde, excursions dans lesquelles il recueillit de nombreux documents, et mit à jour les bas-reliefs historiques du temple de Médineh-Thâbou (Médinet-Habou) dont il fit, comme pour quantités d'autres bas-reliefs, les estampages en papier.

Sa mission commerciale fut surtout difficile en raison de la rivalité des négociations, toutefois il la mena à bien, réunissant une foule d'échantillons anciens et modernes auxquels était joint un catalogue raisonné de tous les objets achetés ou dessinés, plus un Mémoire Confidentiel destiné au Ministre, contenant aussi des données extrêmement intéressantes à divers points de vue. (un double de ce Mémoire a été donné à la Société Archéologique et Historique d'Avesnes sur Helpe, par son fils en mai 1914).

C'est du reste en s'imposant des privations de tous genres étant donnée la modique allocation reçue et l'enchérissement des denrées depuis son premier séjour dans la Vallée du Nil, et surtout en raison de sa persévérance, de sa ténacité, de ses connaissances toutes spéciales des langues et dialectes des différentes contrées par lui explorées, et aussi de toute son énergie habituelle et de sa prudence que Prisse d'Avennes put accomplir pleinement ses autres missions qui ne furent pas sans danger, vu une sérieuse fermentation des esprits et les prédications contre les chrétiens, suscitées à Djedda, par certains abus d'autorité fut-il rapporté, et dont on se rappelle les douloureux événements. Il est vrai que pour pérégriner avec plus de facilité et pouvoir accomplir ses diverses recherches plus aisément dans chaque endroit, il avait comme à ses premières explorations en Orient, revêtu le costume en usage.

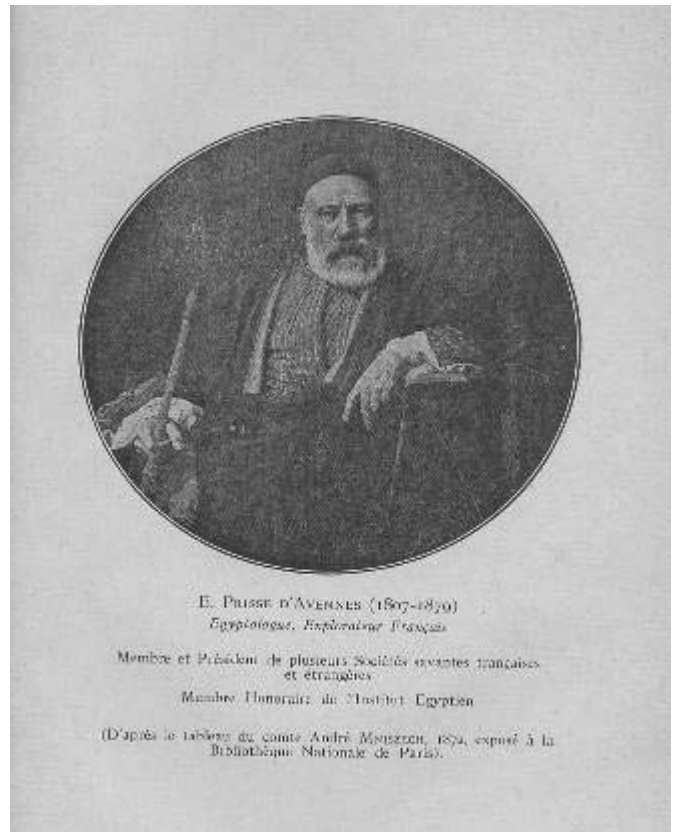
Prisse d'Avennes rentra en France, ses missions entièrement terminées, rapportant encore de nombreux documents les plus curieux sur l'Égypte pharaonique et l'Égypte arabe, parmi lesquels on peut citer : trois cents dessins in-folio, quantité de calques soignés et coloriés, en un mot de véritables fac-similés des plus belles peintures de diverses époques. Quelques-uns de ces calques avaient jusqu'à sept et huit mètres de long ; quatre cents mètres d'estampages de bas-reliefs ; cent cinquante photographies des plus intéressants détails d'architecture et de sculpture ainsi que les photographies des plus importants monuments du Caire ; des plans, des coupes, des élévations soigneusement cotés et pour la plupart inédits ; cent cinquante « dessins ou photographies stéréoscopiques, des croquis, des notes, etc... Avec ces documents il rapportait encore une collection de vingt-neuf crânes de momies égyptiennes dont plusieurs étaient dorés, et il put préciser l'époque, le nom et les fonctions même de l'individu que représentait chacune de ces momies ; une collection de vases égyptiens et arabes de diverses formes et en différentes matières ; des lampes et des vases arabes en verre émaillé, etc. Aussi nos collections nationales vinrent-elles de nouveau s'enrichir de précieux spécimens, entre autres, celles du Musée du Louvre, du Cabinet des Médailles, du

Laboratoire d'Anthropologie et du Muséum d'Histoire Naturelle.

Joignant à ces services rendus, de profondes connaissances des us et coutumes de l'Orient, en un mot, tout ce qui s'y rattachait, le Gouvernement Français proposa à Prisse d'Avennes, le poste d'Ambassadeur à Constantinople, mais il refusa, voulant dans « l'intérêt de la Science et de l'Art » se consacrer entièrement à ses publications. Néanmoins l'Etat le chargea de nouveau en avril 1874 de missions scientifiques et artistiques dans la vallée du Nil, mais gravement atteint du mal qui devait l'enlever cinq ans plus tard il ne put les accomplir.

Chevalier de la Légion d'Honneur depuis le 26 avril 1845 Prisse d'Avennes était aussi Membre Honoraire de l'Institut Egyptien, Membre, Vice-président et Président de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, et ne fut pas seulement un voyageur intrépide et un égyptologue de haut talent, mais encore un artiste et un aquarelliste de grand mérite.

C'est à Paris, au 19 de la rue Dutot, rebaptisée rue Vanneau, que ce véritable pionnier de la science et savant orientaliste est mort abandonné de tous à 72 ans le 10 janvier 1879. Peu de temps avant, par un dernier coup du destin, son épouse avait été obligée de vendre l'immense bibliothèque qu'il avait réunie, ainsi que des dessins et gravures inédits.



Ecrit en collaboration avec André Gravez, d'après le livre « LE PAPYRUS » par EMILE PRISSE D'AVENNES fils paru aux éditions « IMP. DE L'OBSERVATEUR en 1927)

Monique Bosquet

Questions-réponses.

Recherche la date et le lieu de décès de

LIVERNAUX Jules Alphonse, né le 24/05/1862 à Beaumé (02), fusillé par les allemands en 1918 dans la région d'Avesnes
Alain DELFOSSE.

Recherche naissance de

DENIS Elise autour de 1905 épouse de **HERMAIN** Marcel (2 sœur :DENIS Clémentine Marie louise ° 23/02/1909 Hautmont et DENIS Madeleine Anna ° 04/03/1904 Hautmont épouse de LOUIS André).
Jacques DENIS CHGB 208.

Recherche le patronyme

PARENT allié aux **CAMBIER**, commun Berlaimont.
Jean CHABAL CHGB 209.



Ascendance Prisse d'Avesnes

N° Sosa/réf.	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
Génération 1									
	Achille-Constant-Th PRISSE	27.7.1807	Avesnes sur Helpe	Marie-Euphemie-Jose BISIAUX	1848	Ville-de-Paris	10.1.1879	Ville-de-Paris	71
Génération 2									
	Eugene-Constant PRISSE			Claire-Constance-VI PILLOT	23.7.1805	Avesnes sur Helpe			
	Claire-Constance-VI PILLOT	18.7.1788	Avesnes sur Helpe	Eugene-Constant PRISSE Joseph PARROT	23.7.1805 23.7.1805 .	Avesnes sur Helpe Avesnes sur Helpe .	6.2.1848	Ville-de-Paris	59
Génération 3									
	Theodore-Joseph-Lou PILLOT	22.11.1754		Louise-Constance GODE-FROY Eugenie PRISSE	9.2.1778 1795	Avesnes sur Helpe .	18.6.1815	Avesnes sur Helpe	60
	Louise-Constance GODEFROY			Theodore-Joseph-Lou PILLOT	9.2.1778	Avesnes sur Helpe			
Génération 4									
	Louis-Francois-Jose PILLOT	27.4.1728		Marie-Therese-Theod JANIMAR	13.1.1754	Avesnes sur Helpe			
	Marie-Therese-Theod JANIMAR	1733	Berlaimont	Louis-Francois-Jose PILLOT	13.1.1754	Avesnes sur Helpe	29.3.1789	Avesnes sur Helpe	56
	Antoine-François GODEFROY	1729		Marie-Françoise GOSSUIN			1791		62
	Marie-Françoise GOSSUIN			Antoine-François GODEFROY					
Génération 5									
	Francois-Joseph PILLOT	21.4.1684		Marie-Antoinette GARCIA de PAREDES Marie-Francoise LEBON	1.6.1713 28.11.1722	Avesnes sur Helpe Avesnes sur Helpe	26.10.1759		75
	Marie-Francoise LEBON			Francois-Joseph PILLOT	28.1.1722	Avesnes sur Helpe			
Génération 6									
	Gilles PILLOT	1640		Marie DIESME Isabelle EVRARD	11.7.1683 .	Avesnes sur Helpe .			
	Marie DIESME			Gilles PILLOT	11.7.1683	Avesnes sur Helpe			
Génération 7									
	Jehan PILLOT	1610		Heltrude de MARTIGNY	1635				
	Heltrude de MARTIGNY			Jehan PILLOT	1635				
	Francois DIESME			Anne de HENNIN					
	Anne de HENNIN			Francois DIESME					

Génération 8									
	Philippe PILLOT	1570			Quinte d'OFFIES	1600			
	Quinte d'OFFIES				Philippe PILLOT	1600			
Génération 9									
	Jacques PILLOT	1535			Jehanne HANGOBART	1565			
	Jehanne HANGOBART				Jacques PILLOT	1565			
Génération 10									
	Jehan PILLOT	1510			Colle FRANQUART	1535			
	Colle FRANQUART	1515			Jehan PILLOT	1535			
Génération 11									
	Jehan PILLOT	1480			Catherine BROGNET	1490			
	Catherine BROGNET	1490			Jehan PILLOT	1490			
	Andrieu FRANQUART				Aidegonde MARIN				
	Aidegonde MARIN				Andrieu FRANQUART				
Génération 12									
	Jehan PILLOT	1451	Felleries		Jehenne PETYT	1499	Felleries	1503	Felleries
	Jehenne PETYT				Jehan PILLOT	1499	Felleries		
	Colart BROGNET				Isabeau PELLERIN				
	Isabeau PELLERIN				Colart BROGNET				
Génération 13									
66 344++	Gregoire PILLOT	1420	Felleries		Cezille BESQUET	1450	Felleries	1487	Felleries
66 345++	Cezille BESQUET	1430	Felleries		Gregoire PILLOT	1450	Felleries	1487	Felleries
Génération 14									
132 688++	Colart PILLOT	1390	Felleries		N LE MOLNIER			1466	Felleries
132 689++	N LE MOLNIER	1400	Felleries		Colart PILLOT				
132 690 (132 156)	Colart BESQUET	1390	Felleries		N BARON			1475	Felleries
132 691 (132 157)	N BARON	1400	Felleries		Colart BESQUET				
Génération 15									
265 378 (264 306)	Jacquemart LE MOLNIER	1360	Felleries					1466	Felleries
265 382 (264 314)	Colart BARON	1370	Felleries					1466	Felleries

PETITE CHRONIQUE DE VERRIERS DE SARS

Remarque préliminaire : Il y a eu beaucoup de verriers dans mes ancêtres, le plus ancien connu est :

Désiré Joseph HEUCLIN (mon Sosa 40)(1811-1883) à Sars, d'abord potier puis devenu verrier ensuite.

Il a eu plusieurs enfants, dont probablement des verriers ; mais je ne peux les citer tous par manque de données. Je cite mes sosa 10 et 20, dont je connais toute la filiation.

Vous trouverez ci-après les photos de mes Sosa 10 (Ernest)(1866-1945), ses parents[20 Ernest(1839-1920) et 21 Elise Jouniaux(1843-1919)] et le frère de mon 10 Léon(1873-1956)



Ernest Heuclin et ses parents



Léon Heuclin et famille vers 1952

Ceci rassemble une partie de mes souvenirs : des explications de mon grand-père et un peu du livre de Annette Delmotte, son premier article : un mémoire de 1969, puis complété et remis en forme en 1979.

A LA VERRERIE

Conditions de travail :

Le travail commençait à 6 heures le matin jusque 14 heures avec une interruption d'une demi-heure pour un casse-croûte (utilisée pour fabriquer les « bousillés »). Mon grand-père était souffleur à la verrerie « d'en bas » : il retirait à l'aide d'une longue tige

creuse (une canne) un morceau du verre en fusion dans le four ouvert en soufflant et tournant la tige ; il la passait alors à un ouvrier qui façonnait la pièce déterminée.

Le souffleur reprenait alors rapidement une autre canne et passait la journée de cette manière. Je ne sais pas de façon sûre si les ouvriers étaient payés au rendement, mais je crois que c'était la méthode.

En effet, souvent (ou toujours ?) un aide passait les cannes les unes après les autres.

Quand le souffleur avait des fils, c'était ces jeunes qui servaient leur père et gagnaient un peu. C'est ce qui était arrivé à mon grand-père qui a donc commencé à travailler à 7 ans. A peine réveillé, son père le prenait sur les épaules pour l'emmener à la verrerie. Ce qui explique que ces enfants n'aient jamais été à l'école et ne savaient ni lire ni écrire. (Ils en avaient la possibilité en allant à l'école en fin d'après-midi, mais, pour la plupart, ils n'y allaient pas). Cependant, s'il y avait des cadets, alors ceux-là pouvaient suivre une scolarité plus normale. Mon grand-oncle Léon, son frère (1873-1956) avait eu cette chance.

Il n'existait d'âge de la retraite, et donc pas de retraite. Le personnel travaillait le plus longtemps possible. Quand ce n'était plus envisageable, la direction leur donnait un travail moins pénible du genre emballage ou autre. Les ouvriers arrêtaient tout à la fin. A. Demotte cite le cas d'un ouvrier que l'on emmenait à la verrerie en brouette tous les matins !!

La verrerie a fermé, je crois, vers 1936. Je ne sais pas si mon grand-père a travaillé jusque cette date, donc vers 70 ans, ce qui lui aurait fait environ 63 ans de travail !! (J'avais 8 ans à cette époque et ne le sais pas).

Bousillés :

Comme déjà indiqué par d'autres, la direction laissait les ouvriers s'occuper pendant la pose de la matinée à fabriquer des objets en verre d'utilité courante pour eux même. La plupart étaient assez artistiques et ils étaient très fiers de leur savoir-faire. A titre d'exemple, je joins les photos de ceux que j'ai pu récupérer de mon grand-père, qui les avait fait avec son frère Léon : une lampe, un sucrier et un presse-papier. Dans ma famille, j'en sais que certains ont un encrier et une bonbonnière avec couvercle. Si je peux en récupérer les photos, je les ajouterai le moment venu.

Surnoms :

Les ouvriers (et peut-être tous les hommes de la commune) étaient tous affublés de surnoms, le livre de A. Delmotte en détaille beaucoup. Je sais que mon grand

père était surnommé « L'Queneille »(la canaille), au sens de blagueur , taquin.

QUELQUES TRAITES DE LA VIE D'UNE FAMILLE DE VERRIERS (mon Sosa 10).

La journée de travail se terminant tôt, les ouvriers avaient le temps de s'occuper à d'autres activités.

1-La paie n'étant pas mirobolante, une partie du temps était utilisée à faire leur jardin et s'occuper de leurs animaux :poules, lapins...De cette manière, ils étaient semi-autonomes pour leur alimentation. A part le sucre, savon, huile etc., ils n'utilisaient que rarement les services du boucher ou des magasins de légumes. Aussi ils ne connaissaient pratiquement pas les légumes et fruits un peu exotiques. Je sais que mon grand- père n'a découvert que sur un tard l'existence des « bananes ».Au début, il trouvait que cela avait le goût d'une « poire blette », c.à.d. trop mûre.

Vie sociale :

2-Quand ils n'étaient pas au jardin, par exemple en temps de pluie, ils se retrouvaient au café (appelé cabaret) pour jouer aux cartes entre collègues et amis (parties souvent très animées ou acharnées); mais les tables de jeux étaient constituées de façon pratiquement définitive, selon leurs affinités. Chaque partie gagnée donnait droit à une tournée de bière le plus souvent. Vu le nombre d'ouvriers, cela explique le grand nombre de cafés pour un village de 1900 habitants :environ 130 !! Chaque café avait ses habitués avec 2 à 4 tables de jeux. A titre folklorique, je joins une photo d'un petit boîtier en bois, fabriqué localement, pour que le cafetier range les jeux (d'un des cafés tenu par ma grand-tante , épouse de Léon)

3-Une occupation importante pour la vie sociale était l'assistance à tous les enterrements de la commune, qui étaient donc toujours programmés dans l'après-midi. A ma connaissance, tous les hommes se devaient d'y assister, quitte à terminer leur après-midi dans les « cabarets »

4-Un orchestre d'harmonie à instruments à vent donnait de temps à autres et surtout durant les « ducasses »(fêtes communales) des concerts au kiosque couvert du village (qui existe toujours, mais peu utilisé maintenant) quelque soit le temps, donc parfois avec les parapluies pour les spectateurs.

5-Lors des fêtes, les repas de famille se prolongeaient jusque tard dans l'après-midi ou la soirée (encore maintenant), (avec une interruption pour des parties de boules en bois) pour les hommes, avec comme desserts, des tartes levées (souvent fabriquées par série de 4 ou 6 ou plus.

REMARQUES FINALES :

J'ai d'autres souvenirs de cette période, jusque 1939, où nous allions passer chaque année une partie de nos vacances.

Ayant encore des cousins dans la région, il m'arrive encore de passer à Sars et de revoir le village avec une certaine nostalgie, ma mère y ayant vécu jusque 1996.

Michel CROISSIAUX.



boite de jeux de cartes



bousillés Lampe



bousillés Presse papier



bousillés sucrier

Nos Parutions

°	Genre	Commune	Dates extrêmes	Prix	Auteur	nb pages
1	NMD	MOUSTIER EN FAGNE	1793-1904	15,00 €	James HARDY	116
2	B & N	ROUSIES	1751-1845	13,00 €	Alain DELFOSSE	
3	M & D	ROUSIES	1751-1845	12,00 €	Alain DELFOSSE	
4	Em-brefs	ROUSIES	1732-1791	20,00 €	Alain DELFOSSE	132
5	BMS	BOUSIGNIES SUR ROC	1652-1812	30,00 €	Alain HUBLAU	228
6	B & N	EPPE SAUVAGE	1646-1905	35,00 €	D..BLONDEL/J.HARDY	320
7	M	EPPE SAUVAGE	1673-1905	21,00 €	D..BLONDEL/J.HARDY	190
8	S & D	EPPE SAUVAGE	1704-1905	22,00 €	D..BLONDEL/J.HARDY	202
9	B & N	BAIVES	1657-1905	24,00 €	D..BLONDEL/J.HARDY	182
10	M	BAIVES	1670-1905	13,00 €	D..BLONDEL/J.HARDY	90
11	S	BAIVES	1704-1905	20,00 €	D..BLONDEL/J.HARDY	150
12	BMS	ECLAIBES	1694-1904 (N) 1708-1904 (M) 1696-1904 (S)	19,00 €	Laurent BALLIGAND	140
13	B & N	SAINT REMY CHAUSSEE	1696-1904	18,00 €	Alain BALLIGAND	130
14	M	SAINT REMY CHAUSSEE	1694-1904	19,00 €	Alain BALLIGAND	141
15	S & D	SAINT REMY CHAUSSEE	1694-1904	20,00 €	Alain BALLIGAND	145
16	REC	HABITANTS DE BEAUFORT Tome 1	1619-1905	27,00 €	Daniel BLONDEL	210
17	REC	HABITANTS DE BEAUFORT Tome 2	1619-1905	34,00 €	Daniel BLONDEL	261
18	M	MARIAGE DES HABITANTS DE BEAUFORT	1619-1905	31,00 €	Daniel BLONDEL	239
19	BMS	BETTIGNIES	1737-1904	20,00 €	C.BOUCARD/ J.PIETON/A.DELFOSSE	150
20	N	SASSEGNIES	1806-1906	18,00 €	T.LOCOCHE/M.C.et F. FAGOT	132
21	MD	SASSEGNIES	1806-1906	25,00 €	T.LOCOCHE/M.C.et F. FAGOT	187
22	Em-brefs	BERLAIMONT	1735-1790	17,00 €	Sébastien CAVERNE	120
23	REC	FLOURSIES	1737-1905	19,00 €	Daniel BLONDEL	138
24	B & N	WATTIGNIES LA VICTOIRE	1743-1905	14,00 €	C.BOUCARD/ J.PIETON	108
25	M & D	WATTIGNIES LA VICTOIRE	1743-1905	20,00 €	C.BOUCARD/ J.PIETON	150
26	S & D	FERRIERE LA PETITE	1792-1905	27,00 €	Jean PIETON-Brigitte GARY-Alain DELFOSSE	208
27	M	ROUSIES	1751-1905	19,00 €	Alain DELFOSSE	142
28		Les tribulations d'un généalogiste amateur		7,00 €	Robert RAMELOT	45

Notre bibliothèque s'étoffe.

N°	Titre	Auteurs	COTE
432	Beugnies 1678-1697, 1716-1832		CD
433	Beugnies 1833-1905		CD
434	Embrefs Dimont 280 et 281		CD
435	Embrefs Dimont, actes maître Durand 1715-1728		CD
436	Embrefs Dimont 282, 283 et 284, embrefs Pont sur Sambre, résumé embrefs Aymeries		CD
437	Maître Durand 1694-1714		CD
438	Maubeuge 1914-1918	FLORY Jean-Claude	BIBLIO
439	Esquéhéries 1670-1769, Lerzy 1669-1747, Le Nouvion 1670-1706 et 1657-1679		CD
440	Rousies mariages 1751-1905	DELFOSSÉ Alain	RELEVÉ
441	Ferrière la petite décès 1792-1905	PIETON Jean, GARY Brigitte, DELFOSSÉ Alain	RELEVÉ
442	répertoire des bateliers n° 6	URAG	RELEVÉ
443	répertoire des bateliers n° 7	URAG	RELEVÉ
444	Cartignies 1737-1802		CD
445	Cartignies 1793-1832		CD
446	Cartignies 1833-1865		CD
447	Cartignies 1866-1897		CD

CERCLE HISTORIQUE ET GENEALOGIQUE DE BERLAIMONT

Siège social : mairie de Berlaimont, 15 place du Général de Gaulle

Mail : chgb59@wanadoo.fr

site Internet : <http://www.chgb.org/>

Forum Internet : <http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

Cotisations 2006: 15 € ; couple 20 €

Conseil d'administration :

Président d'honneur :	Christian DECAVEL
Président :	Alain DELFOSSE
Vice président :	Jean-Luc PIGOT
Trésorier :	Sébastien CAVERNE
Trésorier adjoint :	René DUSART
Secrétaires :	Sylvette CARION & Marie-Claude FAGOT
Membres :	Alain BALLIGAND Raymond BETRY Alain GUEREZ James HARDY Alain HUBLAU Gérard KLEIN Philippe LOPPE Colette RABIN-FRANCOIS Nicolas VYDT

Commissions :

Archives Départementales :	Alain GUEREZ
Bibliothèque :	Colette RABIN-FRANCOIS
Relation Presse:	Daniel BLONDEL
Permanence – Matériel :	
-Berlaimont:	Colette RABIN-FRANCOIS, Daniel BLONDEL & Nicolas VYDT
-Rousies:	Alain DELFOSSE & Gérard KLEIN
Photographies :	Gérard KLEIN
Bulletin de liaison :	Annie DANLOUE & Jean-Luc PIGOT
Internet :	Jean-Luc PIGOT
Parution :	Alain DELFOSSE

